

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ET DE L'ALIMENTATION

DGER - Inspection de l'enseignement agricole

Point sur l'engagement de l'Enseignement Agricole dans la lutte contre le décrochage scolaire en 2021

Enquête, constats, préconisations

RAPPORT R21 003

Date...01/10/2021

 $\ \ \, Equipe\ d'inspecteurs:$

Véronique Papereux

Philippe Rousseau

Monique Varignier

Résumé

Le décrochage scolaire est une problématique à enjeu important sur le plan humain, social et économique. Aussi, la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale depuis la fin des années 80 et a fait l'objet de nombreuses directives. Les mesures de lutte contre le décrochage ont été renforcées en France à la rentrée 2020 dans le cadre de la loi « pour une école de la confiance » concrétisant l'engagement du gouvernement de lutter contre la pauvreté et le décrochage des jeunes les plus fragiles en particulier par une obligation de formation de 16 à 18 ans. Le plan « 1 jeune 1 solution » a pour ambition de protéger l'avenir des jeunes constituant ainsi une des priorités du gouvernement qui leur consacre le premier volet du plan de relance dans le cadre de la crise sanitaire covid.

Depuis de nombreuses années, le ministère de l'agriculture s'est également emparé de façon spécifique de la problématique du décrochage scolaire. Dans ce cadre, la DGER a formulé en septembre 2020 la commande à l'inspection de l'enseignement agricole d'un « Etat des lieux du décrochage scolaire dans l'enseignement agricole et de l'impact des dispositifs et mesures mis en œuvre au sein du MAA et en interministériel ». Le groupe de travail missionné a conduit des enquêtes auprès de membres d'équipes de direction, professeurs principaux, assistants d'éducation ou surveillants et jeunes sur la pente du décrochage dans 29 établissements d'enseignement agricole d'une part et de personnes chargées du dossier du décrochage

scolaire dans quatre SRFD/SFD d'autre part.

A défaut de mesure quantitative du décrochage scolaire lui-même, les données du ministère de l'agriculture indiquent une faible déperdition des effectifs durant une année scolaire dans l'enseignement agricole. Sur le terrain, l'analyse des informations collectées met en évidence une mise en œuvre malaisée de la politique de lutte contre le décrochage scolaire. Ce dernier est perçu par les personnes interrogées comme un processus dynamique avec de multiples origines. Les dispositifs mis en place dans le cadre de l'action interministérielle pour limiter ou traiter le décrochage scolaire sont nombreux et peu connus et donc peu mobilisés (par exemple plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs). Les actions spécifiques et complémentaires mises en place au sein du MAA dans une démarche de prévention (recherche action « ancrochage scolaire », rôle des réseaux DGER, guide de l'accompagnement du projet personnel scolaire et professionnel du jeune) sont pour partie citées par 55% des membres des équipes de direction, 30% des enseignants et 25 % des assistants d'éducation et surveillants. La démarche « ancrochage » en particulier est peu connue des personnes interrogées en établissement. Pourtant, les quatre SRFD/SFD indiquent que l'efficacité de cette méthode est reconnue et que la question du décrochage scolaire est abordée par l'éclairage « ancrochage » scolaire dans leurs réunions régionales avec les chefs d'établissement. La méconnaissance des réseaux par les acteurs de l'enseignement agricole enquêtés interroge au regard des objectifs de ces réseaux et de la richesse de ce qu'ils proposent. La capitalisation de l'existant paraît une priorité.

Néanmoins, les actions de prévention mises en place sur le terrain à l'initiative des établissements sont nombreuses et diversifiées. Elles s'attachent pour la plupart à agir directement sur le jeune. Seuls quelques établissements développent des stratégies globales sur les modalités pédagogiques, l'accompagnement éducatif et l'adhésion des familles. Les partenariats sont riches. Mais le portage des actions souvent par des personnes très engagées dont l'action ne perdure pas toujours au-delà de leur présence, le manque de formalisation, d'évaluation traduisent une prévention certes forte mais qui gagnerait à se professionnaliser.

En matière de suivi et de remédiation du décrochage scolaire, les actions mises en place pour le repérage des décrocheurs concernent d'abord le suivi des résultats, de l'absentéisme et du comportement des élèves. Il apparait là encore que ce suivi est peu structuré. On a pu relever la place très engagée des assistants d'éducation et surveillants dans l'aide aux devoirs des élèves internes et plus globalement du rôle de l'internat terreau de la lutte contre le décrochage scolaire. Les élèves interrogés se sentent reconnus dans les établissements enquêtés. Ils se sentent bien, témoignent que les personnels sont présents et attentifs. Ce constat très positif est à mettre au crédit des dispositifs et actions mis en place dans les établissements. La crise sanitaire liée à la Covid19 a mis en exergue la problématique du décrochage scolaire. Les personnes enquêtées précisent que des enseignements ont été tirés de la période de confinement, des pratiques

intéressantes ont émergé mais certains soulignent néanmoins que l'expérience acquise durant la période de confinement n'a pas été suffisamment valorisée par la suite.

Face à ces constats, la mission a établi des préconisations qui concernent différents échelons de responsabilité au service de la prévention du décrochage scolaire et des réponses apportées aux jeunes qui entrent dans un processus de décrochage. Les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire doivent être portés de façon simple et opérationnelle à la connaissance de tous les acteurs concernés et identiques sur l'ensemble du territoire. La démarche d'inclusion nécessite d'être réfléchie dans toutes ses dimensions (y compris l'inclusion en milieu professionnel). Du national au local, les actions de lutte contre le décrochage scolaire gagneront à être communiquées, partagées et évaluées pour en capitaliser l'expérience. Un pilotage pédagogique et éducatif au service d'un écosystème de lutte contre le décrochage scolaire permettra un travail collaboratif et porteur de sens des différents acteurs impliqués. La professionnalisation des acteurs structurée au service de la lutte contre le décrochage scolaire favorisera la montée en compétences individuelle et collective. Le projet d'établissement peut être une boussole au service de la communauté de travail et du lien avec les apprenants, concrétisant le sens donné à l'action individuelle et collective, en particulier dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et plus globalement en faveur de la réussite scolaire, sociale et professionnelle des apprenants.

Sommaire

Résu	umé	2
1.	La commande	5
2.	Méthodologie adoptée	5
3. étab	Une mise en œuvre malaisée de la politique de lutte contre le décrochage scolaire dans le blissements de l'enseignement agricole	
3.1.	D'une définition académique du décrochage à une vision centrée sur l'élève et ses difficu	ultés 7
3.2. ľens	Des dispositifs de lutte contre le décrochage nombreux et mal connus des acteurs de seignement agricole	9
3.3.	Un focus sur l'utilisation d'outils spécifiques à l'enseignement agricole	11
4.	Une prévention qui gagnerait à se professionnaliser.	13
4.1.	Des établissements connus et reconnus en lien avec leur territoire	13
4.2.	Des actions de prévention volontaristes nombreuses	15
4.3.	Le décrochage scolaire objet du quotidien plutôt qu'élément structurant du projet d'étal 17	olissement
5.	Des causes de décrochage scolaire identifiées, un repérage, des remèdes	18
5.1.	Faible déperdition des effectifs malgré un contexte de recrutement fragile	19
5.2.	Spirale du décrochage et suivi	20
5.3.	Des dispositifs et des actions souvent assez efficaces, mais une formalisation pas toujour 22	s présente
5.4.	Un confinement qui a mis davantage en avant le décrochage	24
6.	Tableau synthétique des préconisations	25
7.	Conclusion	28
Ann	nexes	30
Ress	sources bibliographiques	52
Sigli	ier	53

1. La commande

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur humain, social et économique. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la France s'était engagée à réduire le taux de jeunes se trouvant en dehors de tout système de formation et sans diplôme du second cycle du secondaire à 9,5 % en 2020. Le taux d'abandon scolaire est de 8,2% en 2020 (12,6 % en 2010). Le décrochage scolaire recule. Pour autant, environ 100 000 jeunes sortent encore du système éducatif sans diplôme en France (données CNESCO 2017).

La lutte contre le décrochage scolaire est ainsi une priorité nationale avec un corpus réglementaire et législatif qui s'accumule. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit d'assurer une meilleure coordination des nombreux acteurs concernés dans la lutte contre le décrochage ; la loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » prévoit le droit, pour chaque jeune entre 16 et 18 ans, d'intégrer un parcours adapté à ses besoins et en particulier un retour possible en formation. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) s'est emparé de la problématique du décrochage depuis de nombreuses années et a mis en œuvre des actions fortes depuis les années 2010 (déploiement de l'application siecle SDO en 2012, dispositif « ancrochage » en 2014, mise à disposition du guide « L'accompagnement du projet personnel scolaire et professionnel du jeune », etc.). Le confinement de la population au printemps 2020 a nécessité la mise en place d'une continuité pédagogique et a entrainé une mobilisation forte de très nombreux acteurs pour limiter le décrochage scolaire dont il a été craint une recrudescence. C'est dans ce contexte que la commande « Etat des lieux du décrochage scolaire dans l'enseignement agricole et impact des dispositifs et mesures mis en œuvre au sein du MAA et en interministériel » a été formulée par la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) auprès de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA). La problématique étant très vaste, le groupe de travail chargé de conduire l'étude s'est proposé d'étudier les questionnements suivants : quels sont les acteurs sont impliqués ? qu'entendent les différents acteurs par décrochage scolaire ? Quels actions et dispositifs sont mis en œuvre sur le terrain dans la prévention et la gestion du décrochage scolaire? Le groupe de travail a néanmoins donné un focus particulier à l'étude de la mobilisation des dispositifs et mesures au niveau du MAA et en interministériel tel que formulé dans la commande.

2. Méthodologie adoptée

Le groupe des trois inspecteurs chargés de conduire cette étude est constitué de deux inspecteurs pédagogiques et d'une inspectrice du pôle administratif, juridique et financier, permettant ainsi d'apporter un regard croisé. Il a rencontré le chef de bureau de l'action éducative et de la vie scolaire et le chargé de mission DGER de lutte contre le décrochage scolaire dans l'objectif de mieux cerner la commande.

Le groupe de travail a décidé, au travers d'enquêtes conduites de façon semi directive, de s'entretenir avec quatre types d'acteurs dans les établissements d'enseignement agricole : un membre de l'équipe de direction (dont éventuellement le conseiller principal d'éducation (CPE)), un coordonnateur de formation ou professeur principal, un assistant d'éducation ou surveillant, un apprenant « sur la pente » du décrochage scolaire. De plus, le groupe de travail s'est entretenu avec le chef de SRFD (Service régional de formation et de développement) et/ou la personne chargée du dossier « décrochage scolaire » dans quatre SRFD ou SFD.

Les établissements sollicités ont été ciblés selon les paramètres suivants, potentiellement discriminants, sans pour autant viser la recherche d'une représentativité statistique de l'échantillon :

- appartenance à l'une des trois composantes de l'enseignement agricole : public, privé temps plein et rythme approprié
- représentation d'établissements pour les uns ruraux, les autres péri-urbains
- représentation des établissements selon leur position connue en amont pour les premiers comme « proactifs vis-à-vis du décrochage scolaire », les seconds repérés avec une déperdition¹ scolaire supérieure à la moyenne régionale (année scolaire 2018-2019 et 2019-2020), les derniers sans signal particulier.

¹ La déperdition scolaire est calculée par la différence entre les effectifs de fin année et de début d'année scolaire.

Nous avons veillé à nous entretenir avec 2 établissements des DROM-COM (Départements et régions d'Outremer, Communautés d'outremer) et les SFD respectifs (Guyane et Réunion). Les SRFD retenus Auvergne-Rhône Alpes, Normandie correspondent à 2 régions de taille très différente, paramètre susceptible de jouer un rôle dans leur gestion du dossier décrochage. Les SRFD Occitanie et Nouvelle Aquitaine sollicités n'ont pu se rendre disponibles pour nous répondre.

La liste des personnes rencontrées est fournie en annexe 2.

Les questionnaires d'enquête (annexe 3) ont été saisis sur l'application Sphinx pour permettre des tris à plat et tris croisés des quelques variables quantitatives et une analyse textuelle des variables qualitatives. Aucun traitement statistique n'a été effectué vu le nombre limité d'acteurs interrogés par catégorie (tableaux 1 et 2).

Les 29 établissements enquêtés sont répartis dans 13 régions différentes (dont 2 DROM-COM), avec une moyenne de 322 apprenants par établissement. Les 3/4 ont un nombre moyen d'élèves par classe inférieure à 24. Le taux de remplissage des classes annoncé est en moyenne de 85%. Les taux de pression à l'entrée annoncés sont très variables entre les établissements enquêtés. La volonté de remplir les classes peut amener des orientations par défaut et une augmentation du risque de décrochage. La moyenne de réussite aux examens est de 86% pour l'échantillon, ce qui est cohérent au regard des chiffres au niveau national (87.5% données DECIEA 2019). Le taux d'internes est en moyenne de 62% (contre 59% annoncé en 2019 au national) mais avec de grandes différences entre établissements et composantes. Trois MFR sur les quatre annoncent des taux de 100%, l'internat étant, dans ce cas, obligatoire pour les élèves. Le détail des caractéristiques des établissements enquêtés est fourni en annexe 4.

Tableau 1 : Récapitulatif des établissements d'enseignement sollicités

Caractéristiques			Position par rapport au décrochage en amont de l'enquête		Contexte géographique		Composante enseignement agricole		
de l'échantillon	total	Proactif	Déperdition > moyenne	RAS	Rural	Péri- urbain	Public	Privé temps plein	MFR
Etablissements	29	5	6	18	17	12	18	7	4

Tableau 2 : Personnes sollicitées dans les établissements d'enseignement

Nb membres équipe direction	Nb professeurs principaux	Nb assistants éducation ou surveillants	Nb apprenants
29	20	20	17

Les SRFD/SFD interrogés sont caractérisés par un nombre d'établissements gérés très différent, en lien avec la taille des régions, ce qui peut avoir un impact sur les moyens humains disponibles pour gérer le dossier « décrochage scolaire »

Tableau 3 : Répartition des établissements par composante pour chaque région interrogée

	Nb établissements publics	Nb établissements privés temps plein	Nb MFR	total
AURA	28	34	56	118
Normandie	9	9	35	53
Guyane	1		3	4
Réunion	2	1	5	8

3. Une mise en œuvre malaisée de la politique de lutte contre le décrochage scolaire dans les établissements de l'enseignement agricole

3.1. D'une définition académique du décrochage à une vision centrée sur l'élève et ses difficultés

3.1.1. Eléments de définition

- ✓ Le décrochage scolaire est un processus qui conduit chaque année des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Des dispositifs d'accompagnement sont inscrits dans le code de l'éducation aux articles L122-2 et L313-7. Alors que l'échec scolaire pose la question de l'apprentissage, le décrochage scolaire pose la question plus large du rapport de l'individu à l'institution scolaire. Cela soulève la question des formes d'apprentissage des savoirs et des modes pédagogiques utilisés.
- ✓ Le décrocheur, ou sortant sans diplôme ni qualification, est l'élève inscrit une année donnée et qui n'obtient ni diplôme ni qualification durant l'année considérée et n'est pas inscrit l'année suivante dans une formation générale ou professionnelle.
 « Certains sont inscrits sur la liste de l'école mais sont absents de l'école Absence chronique, « drop out ». Certains sont sur les bancs de l'école mais « désengagés » ou « décrochés de l'intérieur », «
- drop in » parce qu'obligés d'être à l'école. » Pierre Potvin, 2008, Les différents types de décrocheurs

 ✓ La lutte contre le décrochage scolaire est devenue une cause nationale compte tenu de ses conséquences (chômage, emplois précaires, ...). Les actions pour lutter contre le décrochage scolaire se distinguent en particulier en fonction du moment où elles interviennent. Trois phases peuvent ainsi être considérées :
 - La phase de prévention : elle concerne l'ensemble des stratégies, des organisations et des dispositifs visant à encourager la persévérance scolaire et plus largement à favoriser la réussite de tous les élèves. La prévention relève de pratiques éducatives quotidiennes, comme l'accueil des élèves dans les établissements ou la mise en place de pédagogies adaptées. Ce champ d'actions permet à tous les acteurs de la communauté éducative de s'impliquer, chacun à son niveau, y compris les parents, en faveur de la persévérance scolaire de tous les élèves.
 - La phase d'intervention : elle concerne les dispositifs et actions mis en œuvre une fois identifiés les signes de décrochage chez l'élève (absentéisme, difficultés scolaires lourdes, ...) toujours scolarisé, néanmoins. Le repérage est un prérequis à l'intervention. Des actions peuvent être mises en place, qui permettent de personnaliser le suivi pédagogique ou socioéducatif des élèves, sur une durée adaptée aux problématiques identifiées par l'équipe éducative, en lien avec la famille et le jeune.
 - La phase de remédiation: elle a pour objectif le retour en formation, l'accès à une qualification ou à un emploi stable dans le cadre d'un travail multi-partenarial entre la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire), les missions locales, les entreprises d'insertion du territoire ou encore les associations. Cette phase concerne des jeunes qui ont décroché et ne sont, de fait, plus scolarisés.
- 3.1.2. Compréhension du décrochage scolaire par les acteurs de l'enseignement agricole enquêtés
 La notion de décrochage scolaire est connue par tous les interlocuteurs mais définie de façon partielle. En
 effet, peu de questionnés se rapprochent d'une définition académique « d'un processus où l'élève quitte le
 système scolaire sans diplôme ». Parmi eux, seuls deux membres des équipes de direction et un des équipes
 SRFD lient le départ de formation et l'absence de diplôme ou de qualification dans leur réponse. Les propos
 sont davantage orientés vers la dynamique du décrochage et ses causes.

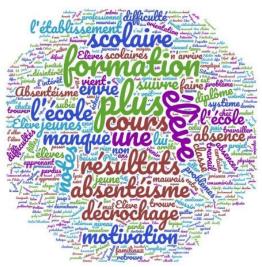


Figure 1 : comment définiriez-vous le décrochage scolaire ? Nuage de mots des réponses

L'absentéisme et les résultats scolaires sont désignés comme des indicateurs forts ou préalables au décrochage. Toutefois, les établissements ne définissent pas clairement leurs exigences vis-à-vis de ces indicateurs : ainsi quelle est la différence entre absence et absentéisme, combien d'absences répétées sont acceptables ? La valeur de ces indicateurs reste implicite et leur niveau diffère entre les établissements.

Les assistants d'éducation et surveillants insistent sur la notion de « manque » chez les jeunes concernés : manque d'envie, manque d'attention, de travail, de projet.

Les réponses témoignent de la part des questionnés d'une représentation des facettes multiples du décrochage avec des signaux très précoces : désintérêt dans des matières avec manque d'attention, élève qui n'a plus envie (plus de plaisir, plus d'enthousiasme, isolement ...) et également des orientations par défaut. L'idée d'élèves happés par des problèmes extérieurs est mobilisée plusieurs fois : addiction aux jeux vidéo, problématique des réseaux sociaux, contexte familial difficile.

Parmi les réponses, le constat d'un éloignement entre le jeune et sa réalité scolaire est également à relever. La baisse des résultats scolaires est expliquée par : l'orientation par défaut (motivation), le manque de travail (volontaire ou non), les difficultés scolaires, des travaux non rendus, le sentiment d'échec ; l'élève ne croit plus en lui-même.

Les élèves, eux, indiquent l'absence de motivation pour l'école, les difficultés à suivre en cours et les résultats faibles comme principaux points pour expliquer le terme de « décrochage ». On note une réelle prise de conscience de la part des élèves mais au-delà c'est un mal-être global, général qui ressort pour les élèves décrocheurs. La distinction est faite entre le cas des élèves qui restent (avec ou sans motivation) dans l'établissement et ceux qui partent (plus ou moins progressivement) en développant de l'absentéisme ou des résultats faibles.

Ceux qui restent sont de 2 types :

Présents avec une réorientation en préparation,

Présents mais la formation est subie avec un certain absentéisme intellectuel (très difficile à déceler et à traiter).

Les questionnés mettent en évidence des cycles non vertueux qui s'autoalimentent mais personne n'évoque les difficultés et limites du système lui-même, les réponses s'orientent vers le jeune et non vers les modes de fonctionnement des établissements.

L'engagement des équipes pour trouver des solutions est néanmoins à noter.

Préconisations :

Faire évoluer la perception du décrochage scolaire des acteurs concernés, articuler et coordonner leurs actions pour qu'elles fassent sens globalement et « donner envie de ... » ; Définir le niveau des indicateurs de décrochage.

3.2. Des dispositifs de lutte contre le décrochage nombreux et mal connus des acteurs de l'enseignement agricole

3.2.1. Foisonnement de dispositifs et d'outils à disposition des équipes

La lutte contre le décrochage scolaire s'intègre dans une action interministérielle pour repérer, prendre en charge et accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire. Cela se fait par :

- ✓ un outil: le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) permet un repérage des jeunes en situation de décrochage à partir du croisement des bases de données du ministère de l'éducation nationale et de ses partenaires (ministre de l'agriculture et de l'alimentation, centres de formation des apprentis, emploi) dans le cadre de quatre campagnes de repérage annuelles.
- ✓ les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), chargées de contacter les jeunes repérés par le SIEI pour leur proposer un entretien et une solution personnalisée de retour en formation ou d'insertion.

De nombreux dispositifs sont mis en œuvre et pilotés par le ministère de l'Éducation nationale pour limiter ou traiter le décrochage scolaire. Ils mobilisent les acteurs scolaires bien sûr mais aussi ceux de l'insertion des jeunes pour proposer un parcours de ré-acquisition des compétences. Citons à titre d'exemples la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), les missions locales pour l'insertion des jeunes, les structures de retour à l'école, les écoles de la deuxième chance, les établissements pour l'insertion dans l'emploi (ministère de la Défense), le parcours aménagé de formation initiale (Pafi). Avec les lois « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et celle « Pour une école de la confiance » du 26 juillet 2019, on voit fleurir une multitude de dispositifs dont certains développés par le monde professionnel. En 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » est lancé par le ministère du travail, il vise à offrir une solution à chaque jeune.

Malgré la multiplicité des outils existants qui n'ont jamais été aussi nombreux, ce foisonnement contribue néanmoins à alimenter un paysage confus et compliqué.

Pour l'enseignement agricole, des actions spécifiques et complémentaires ont été mises en place, visant pour beaucoup à concourir à la lutte contre le décrochage dans le cadre de la phase de prévention :

- Les réformes des diplômes mises en œuvre depuis 2010 (de la 4e au BTSA) mettent l'accent sur l'individualisation des parcours et de la formation en prenant en compte de façon plus importante le projet personnel et professionnel des apprenants et leur diversité dans la logique d'une école inclusive.
- ✓ Des réseaux d'acteurs soutenus par la sous-direction des politiques de formation et d'éducation accompagnent les équipes :
 - o RESEDA: Réseau d'Education pour la Santé, l'Ecoute et le Développement de l'Adolescent
 - o ADC : Réseau Animation et Développement Culturel
 - Réseau insertion-égalité
 - Réseau national handicap
 - Réseau national développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole
- ✓ Le projet PREDECAGRI s'est déroulé sur 2 ans (2009-2011) avec pour objectif de formaliser des actions mises en place dans les établissements et qui participaient à limiter le décrochage scolaire en accentuant le suivi individualisé des apprenants, en renforçant les liens avec les parents et les maîtres de stage et d'apprentissage.
- ✓ Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'enseignement agricole a mis en place une recherche action en 2014 : « l'ancrochage » scolaire qui a débouché sur la création d'un espace dédié sur chlorofil.fr et la publication d'un ouvrage collectif.
- ✓ Des outils ont été créés : « Marre de l'école » (DVD), guide « Apprendre à sa mesure » 2e édition du guide (2011), guide « l'accompagnement du projet personnel scolaire et professionnel du jeune » (2018),
- ✓ Le plan de lutte et de prévention contre les violences et les discriminations en milieu scolaire (2017) propose des actions à mener aux échelons national, régional et local.
- ✓ Les appels à projets de la DGER, appel à propositions de projets « tiers temps » contribuant à la mission d'animation et de développement des territoires, ou à vocation éducative, au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole, les

initiatives d'appui personnalisé pour les élèves en formation initiale scolarisés en établissements d'enseignement agricole reconduites chaque année scolaire (ex : DGER/SDPFE/2020-337 8 juin 2020 pour l'année scolaire 2020-2021) donnent des moyens pour accompagner des projets d'équipes.

✓ La participation de l'enseignement agricole à la campagne de labellisation « Internats d'excellence » (NS DGER/SDPFE/2021-439 du 09 juin 2021), aux appels à projets « cordées de la réussite » (NS DGER/SDPFE/2021-387 du 25 mai 2021) contribuent à leur façon à la lutte contre le décrochage scolaire....

3.2.2. Une méconnaissance des dispositifs et de leur application par les acteurs de l'enseignement agricole enquêtés

La majorité des personnes interrogées ne peuvent pas citer de dispositifs nationaux favorisant la lutte contre le décrochage scolaire. Ces derniers sont cependant davantage connus par les personnels de direction des établissements publics (55%).

Seuls 30% des enseignants, professeurs principaux citent des dispositifs et 25% des assistants d'éducation ou surveillants. Les dispositifs cités sont, pour :

- Les personnels de direction : « l'ancrochage », la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), l'action des missions locales, l'innovation pédagogique,
- Les professeurs principaux : des dispositifs très différents avec lesquels ils ont été en contact : 1/3 temps, « ancrochage », appel à projet conduites addictives, heures covid (HSE), référents handicap, réduction des bourses en cas d'absentéisme,
- Les assistants d'éducation ou surveillants indiquent l'accompagnement personnalisé, le plan d'accompagnement individualisé (PAI) et la lutte contre les problèmes DYS; l'un d'entre eux a une vague idée de la recherche action « ancrochage » scolaire.

Néanmoins, parmi ces derniers, une grande partie ne sait pas quels dispositifs sont mis en place concrètement dans leur établissement.

Seuls deux établissements parmi ceux enquêtés semblent mettre en place des actions « d'ancrochage » identifiées. Toutefois d'autres utilisent les résultats de cette recherche sans que cela soit exprimé clairement. Les dispositifs sont donc peu connus et leur utilisation pas forcément identifiée. Ceci pose question sur les moyens mis en œuvre pour les faire connaître en vue de leur mobilisation sur le terrain. Cette méconnaissance explique l'impression de défrichage que certains expriment quand ils entrent dans le dossier décrochage, et ce pas uniquement à la faveur d'un premier poste.

Les interlocuteurs alertent sur leurs difficultés à avoir accès aux dispositifs de l'Éducation nationale, lorsqu'ils les connaissent.

En effet, les réponses faites aux établissements par les rectorats et les académies sont variables entre les territoires et certains établissements se voient signifier des refus.

Préconisations :

Simplifier les dispositifs proposés, favoriser le guichet unique ;

Porter à la connaissance, en temps réel, les dispositifs mis à disposition et leur articulation ;

Simplifier l'accès à la documentation pour les acteurs ;

Créer la valise du professeur principal, du CPE et du proviseur adjoint pour la lutte contre le décrochage.

3.3. Un focus sur l'utilisation d'outils spécifiques à l'enseignement agricole

« Ancrochage » scolaire

Le terme « ancrochage » scolaire est inconnu pour la majorité des personnes interrogées et est essentiellement connu dans les établissements ayant des préoccupations identifiées concernant le décrochage ou des déperditions d'élèves. 72% des personnels de direction des établissements publics le connaissent. Toutefois pour ceux qui connaissent le terme, la notion n'est pas concrète. « Ils en ont entendu parler » mais ont du mal à l'expliciter. La région Pays de Loire est citée à plusieurs reprises comme active sur le sujet. Les outils produits dans le cadre de cette recherche action comme l'arbre de « l'ancrochage » ou le métier à tisser ne sont néanmoins jamais évoqués (voir annexe5). En reprécisant la définition de « l'ancrochage », 38% des établissements indiquent s'en inspirer dans leurs pratiques ou ont l'impression de le faire sans le savoir. En effet, on retrouve dans les réponses de nombreux éléments de la dynamique de « l'ancrochage » : responsabilisation, écoute, bienveillance.

Les quatre SRFD/SFD interrogés ont connaissance de la recherche action « ancrochage scolaire » et mobilisent cette approche. Pour eux, l'efficacité de cette méthode est reconnue et la question du décrochage scolaire est abordée dans les réunions régionales pilotées par les SRFD interrogés avec les chefs d'établissement par l'éclairage « ancrochage » scolaire. La dynamique « faire rester » plutôt qu'uniquement « compter les jeunes qui partent » est privilégiée par les autorités académiques interrogées. Le terme « ancrochage » est vu au travers de « l'approche positive du décrochage, donner envie de ... », en mettant en œuvre des actions « pour les intéresser, les accompagner socialement ». Les « livrables » de la recherche action « ancrochage » ont été mobilisés récemment lors d'une réunion avec les chefs d'établissement en Auvergne Rhône Alpes (AURA). En Normandie, la dynamique « ancrochage » n'est plus utilisée au sens strict mais une animatrice du réseau égalité travaille sur le climat scolaire avec les établissements. Les deux SFD interrogés évoquent la mobilisation directe des établissements autour de « l'ancrochage » : travail sur l'estime de soi, stages de sociabilisation, travail sur le climat scolaire, activités diversifiées type club théâtre, aquarium mais pas de mobilisation directe d'un personnel SFD pour la présentation de « l'ancrochage » en établissement.

Le SRFD AURA précise l'existence d'un référent « ancrochage » scolaire au niveau régional exerçant cette mission. En Guyane, selon les deux personnes interrogées au SFD, les personnes identifiées « ancrochage scolaire » sont au niveau des établissements (CPE dans le public, des chargés de mission en MFR).

Une liste des référents régionaux innovation pédagogique, « ancrochage » scolaire et numérique éducatif est disponible sur le site chlorofil. La date d'actualisation n'est toutefois pas connue.

Réseaux nationaux

De nombreux réseaux thématiques pilotés par la DGER existent pour améliorer le fonctionnement de l'Enseignement agricole, développer le potentiel pédagogique, technique, scientifique et relationnel des établissements. Parmi eux, 5 réseaux ont été cités aux personnels de direction, aux professeurs principaux et aux SRFD/SFD: RESEDA (réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent), ADC (réseau animation et développement culturel), réseau Insertion-Égalité, réseau national handicap, réseau national développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole. Ces 5 réseaux sont présentés en annexe 6.

38% des personnels de direction interrogés ne connaissent pas ces réseaux (pour les ¾, ce sont des établissements privés). La même tendance s'observe chez les enseignants professeurs principaux.

RESEDA est le réseau le plus connu, suivi par le réseau national handicap puis le réseau insertion-égalité et le réseau ADC. Le réseau développement des pratiques sportives est le moins connu (17%).

La méconnaissance des réseaux par les acteurs de l'enseignement agricole interroge au regard de leurs objectifs et de la richesse de ce qu'ils proposent. La mutualisation de l'existant paraît une priorité.

• Guide de l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune

Ce guide a été élaboré en 2018 par le réseau Insertion-Egalité dans une double finalité, en « alignement parfait » avec la prévention du décrochage scolaire :

- (1) donner aux équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction, des apports théoriques et méthodologiques, sur l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune dans l'établissement, de la conception à l'évaluation ;
- (2) permettre aux équipes de faire émerger chez les apprenants une prise de conscience de leurs compétences (savoir-être/savoir-faire), de développer ou de renforcer l'estime de soi et de permettre à l'apprenant de se projeter (le savoir devenir).

Pourtant, très peu de personnes ont connaissance de ce guide (20%). Un personnel de direction et un enseignant indiquent l'utiliser.

Il a été diffusé par les SRFD Normandie et AURA mais son utilisation réelle n'est pas connue d'eux. Il n'est pas connu en outremer. Il est d'ailleurs assez difficile à trouver sur le site chlorofil.

Ce guide est conçu sous forme de fiches. On relève en particulier, quatre fiches de témoignages (Projet européen LEONARDO transfert d'innovation « Construire ensemble une bonne orientation », « Tutorat en classe de 2^{nde} professionnelle », etc.) et dix fiches repères (« Le projet de l'élève et son accompagnement », « la situation d'accompagnement : une approche globale », « l'écoute et la communication interpersonnelle », « l'organisation du travail en équipe », etc.).

Ce guide peut constituer une aide précieuse en établissement, donne à voir des outils et démarches, pistes d'approfondissement et peut favoriser les mises en relation au travers des témoignages. Il mérite d'être mobilisé et donc porté de façon privilégiée et répétée à la connaissance des équipes dans les établissements.

• Appels à projets DGER et conseil régional

Les appels à projets, que ce soient ceux proposés par la DGER ou le conseil régional, sont peu connus. Si les personnels de direction les identifient, certains indiquent ne pas avoir assez de temps pour les mobiliser ou manquent de relais internes. 80% des enseignants, professeurs principaux, indiquent ne pas les connaître. Lorsqu'ils répondent à des appels à projets, les établissements disent que ce n'est pas forcément sur le thème du décrochage, mais de façon privilégiée sur des projets plus vastes pour le financement d'actions éducatives très diverses ou qui concernent les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP). L'impact de ces projets est difficilement évaluable au regard des réponses apportées mais leur contribution aux dynamiques internes est soulignée.

Les dispositifs spécifiques de l'enseignement agricole à disposition des établissements pour lutter contre le décrochage scolaire sont riches et variés. Ils sont malheureusement méconnus des acteurs interrogés et peu utilisés malgré les atouts identifiés par ceux qui les mettent en œuvre. Cela donne une impression d'un certain « entre soi » au sein des réseaux.

Préconisations:

Promouvoir l'utilisation de la méthode « ancrochage »/dynamique « ancrochage » reconnue en termes d'efficacité mais peu connue, à valoriser ;

Mieux faire connaître les réseaux DGER, valoriser davantage les acquis afin de réduire ainsi l'entre soi ; Mobiliser les réseaux pour accompagner les équipes sur le terrain et favoriser leur professionnalisation ; Revisiter l'onglet « Lutte contre le décrochage scolaire » dans chlorofil pour en faciliter l'utilisation.

4. Une prévention qui gagnerait à se professionnaliser.

4.1. Des établissements connus et reconnus en lien avec leur territoire

4.1.1. Un savoir-faire sur l'accompagnement identifié et reconnu

Il ressort de l'enquête que l'image des établissements qui prédomine est celle de « lycées de la profession agricole ». Que ce soient les personnels de direction, les professeurs principaux, les surveillants ou les élèves, cette perception est mise en avant dans quasiment 80% des cas.

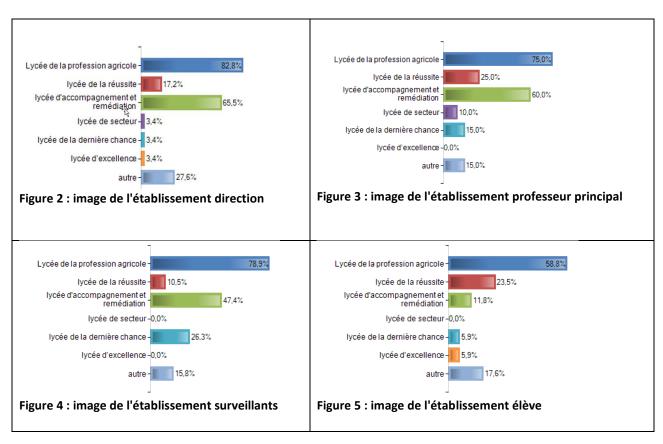
Cependant, les établissements sont également perçus comme des « lycées de l'accompagnement » et de la remédiation pour 66% des personnels de direction, 60% des professeurs principaux, mais uniquement 47% des assistants d'éducation et surveillants et 12% des élèves.

Les élèves mettent eux en avant à 24% l'image de réussite. Elle apparait également pour les personnels de direction (17%) et les professeurs principaux (25%) mais en 3éme intention.

Les assistants d'éducation et surveillants citent à 26% la dimension lycée de la dernière chance. Ceux qui indiquent que l'établissement est plutôt perçu comme « lycée de la derrière chance » sont pour 4 sur les 5 dans un établissement rural (répartis de façon hétérogène selon la composante de l'établissement (3 en public, 1 privé temps plein, 1 MFR). Ce résultat questionne sur la place des établissements d'enseignement agricole dans les zones rurales où ils peuvent être perçus soit le seul établissement de proximité soit comme la seule solution pour des jeunes en difficulté.

Les établissements de l'enseignement agricole sont ainsi clairement identifiés pour leur appartenance professionnelle. Toutefois la reconnaissance du savoir-faire en termes d'accompagnement et de la remédiation est forte et peut favoriser des recrutements de jeunes à besoins éducatifs particuliers.

Cette situation interroge à plusieurs niveaux. D'une part les établissements d'enseignement agricole courent le risque d'être perçus comme des établissements spécialisés sans les personnels dédiés. D'autre part l'inclusion effective des jeunes et la qualité de leur accompagnement seraient amoindries. Cela met également en lumière l'inquiétude qui existe de la part des personnels de devenir, face à la baisse de recrutement,-des lycées de l'accompagnement au détriment du professionnel.



Préconisations:

Porter une attention particulière sur les procédures d'orientation pour favoriser davantage l'inclusion et éviter le risque d'être perçus comme des établissements spécialisés ;

Mobiliser les procédures pour l'entreprise de stage ou d'apprentissage inclusive ;

Clarifier la note de service orientation concernant les élèves ULIS intéressés par une orientation dans l'enseignement agricole.

4.1.2. Des partenariats multiples

Très impliqués dans leurs territoires, 80% des établissements indiquent avoir des partenariats extérieurs pour ce qui concerne le décrochage scolaire.

Les structures les plus citées sont les CIO (Centre d'Information et d'Orientation) et les missions locales. Mais les établissements élargissent les réponses en citant : l'APECITA (Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire), les réseaux formation Qualification Emploi, le PSAD, les médecins scolaires, des associations locales diverses : d'aide aux devoirs, d'aide à l'insertion, des associations de prévention et d'aide aux personnes, des cellules d'écoute, les maisons des ados.

Les établissements indiquent faire intervenir des professionnels de santé extérieurs avec des points écoute (psychologue, sophrologue, ...).

Les SRFD soulignent l'importance accordée à ces partenariats au niveau régional aussi bien par les autorités académiques que par les conseils régionaux.

Exemples:

- En AuRA, le Conseil Régional finance des appels à projets sur des thématiques diverses (ex.: découverte des métiers, culture et patrimoine, etc.). Il a été enrichi en 2021 d'une nouvelle thématique « remobilisation scolaire ».
- En Normandie : le contrat d'objectif tripartite avec le conseil régional comporte un point sur le bien vivre ensemble (cadre de vie et climat social) qui pourra contribuer à la prévention du décrochage scolaire et être un outil de pilotage.

Au regard des réponses, il faut souligner l'approche insuffisamment structurée et la fragilité des établissements vis-à-vis de ces partenariats. En effet, la connaissance des réseaux semble peu capitalisée, particulièrement pour ceux de proximité. La mémoire de leur connaissance part souvent avec la personne qui la détient quand elle quitte son poste.

Les interlocuteurs mettent en avant un besoin d'information pour une meilleure connaissance des réseaux et des aides possibles. Ils indiquent avoir besoin de connaître les partenariats possibles pour pouvoir les développer. Enfin certains indiquent le besoin de favoriser les échanges de pratiques.

Préconisation:

Etablir et mettre à jour « un arbre des partenariats » au niveau national qui serait disponible sur chlorofil avec des liens sur d'autres sites institutionnels comme : « L'obligation de formation des 16-18 ans » du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, « 1 jeune 1 solution ».

4.2. Des actions de prévention volontaristes nombreuses

Les établissements expliquent avoir des actions volontaristes pour prévenir le décrochage scolaire. Toutefois certains précisent ne pas le faire de façon spécifique (ils ont d'autres objectifs comme la réussite des élèves). Les actions pour prévenir le décrochage scolaire sont nombreuses, riches et variées.

Les types d'actions citées concernent :

- Adaptations pédagogiques pour être attractif, limitation du nombre d'élèves, activités pratiques et mise en responsabilité, « pédagogie positive »², ateliers pédagogiques, contrats de réussite, élève acteur le mettant en situation de réussite, aménagements différenciés de la journée, de la semaine pour des jeunes ayant des problèmes particuliers (ex.: phobie scolaire), évolution de pratique avec l'expérience du confinement et des cours à distance (ex.: jeunes à BEP (besoins éducatifs particuliers) suivis dans une classe à coté à certains moments), orientation vers l'apprentissage, suivi collectif,
- Travail en équipe pour un suivi coordonné: bilans réguliers en équipes où chaque situation est évoquée, point sur les résultats mi trimestre, dispositif MENJS « booste ta rentrée » (accueil des entrants en cycle avec des objectifs d'accompagnement, diagnostic des besoins et adhésion de la famille au parcours scolaire de l'élève), projet d'établissement avec un suivi fin des élèves, réunions mensuelles entre les professeurs principaux et la vie scolaire, projet d'action éducative avec des actions financées par le conseil régional, travail sur le climat scolaire, projet éducatif suivi concernant tous les personnels de l'établissement pour des actions dès le repérage avec un cadrage éducatif et un maillage autour de l'élève,
- Accompagnement individuel des apprenants (volontaire ou non): études surveillées, aide aux devoirs, ateliers thématiques, commission de bienveillance entre pairs, tutorat par les pairs, suivi individuel avec réorientation possible, mise en place de PAP (plan accompagnement personnalisé), relaxation, éducation bienveillante,
- Repérage : actif par les enseignants, les maitres de stage, la vie scolaire avec carnet de liaison, procédures de signalement interne, positionnement à l'entrée en formation,
- Dynamique d'inclusion des élèves en situation de handicap
- Actions auprès des parents : café des parents.

Les actions de prévention s'attachent pour la plupart à agir directement sur le jeune. Seuls quelques établissements développent des stratégies plus globales sur les modalités pédagogiques, l'accompagnement éducatif et l'adhésion des familles. Ainsi deux établissements mettent en œuvre une approche « ancrochage » formalisée en travaillant sur les conditions de vie, le bien-être et le climat scolaire. D'autres ont des actions volontaristes comme l'accueil des classes de seconde par étapes mais sans formalisation. Les élèves interrogés indiquent avoir des difficultés scolaires (l'étude ciblait des apprenants sur la pente du

Les elèves interroges indiquent avoir des difficultés scolaires (l'étude ciblait des apprenants sur la pente du décrochage scolaire). Parmi eux 75% expliquent ces difficultés par le manque de motivation puis par la quantité de travail et par le niveau scolaire. Ils indiquent recevoir beaucoup d'aide, d'écoute et de bienveillance. Ils signalent sentir des personnels proches des élèves. L'équipe éducative semble être « au service » des élèves, pas de sentiment d'anonymat, bien au contraire, beaucoup d'aide aux devoirs, au travail en général. Les enseignants sont motivants et aident au travail.

Dans 79% des établissements interrogés, l'internat joue un rôle dans la prévention du décrochage : réactivité auprès des jeunes grâce à la proximité, accompagnement, aide aux devoirs, apprentissage du respect des règles de vie, cohésion, meilleur suivi du travail, déplacements limités, élèves « captifs » qui ne peuvent que travailler et ne pas quitter l'établissement, travail collectif, facilitateur pour ceux dont les situations familiales sont difficiles, animations pour susciter la motivation, suivis adaptés. Seules les MFR précisent avoir un projet éducatif autour de l'internat pour faire progresser l'autonomie. Pour les autres, les internats sont présentés

⁻

² La pédagogie positive s'intéresse à l'environnement dans lequel l'enfant évolue, afin de définir clairement ses difficultés et ses attentes. Pour cela, elle va prendre en compte l'aspect cognitif, affectif et somatique (esprit, cœur et corps). « Apprendre autrement avec la pédagogie positive » Audrey Akoum et Isabelle Pailleau (2013)

comme un élément attractif pour ceux qui viennent de loin mais ils sont parfois limités par le nombre de places.

Impact du confinement du printemps 2020 et de la crise COVID sur les pratiques de prévention du décrochage scolaire

L'enquête s'est intéressée à l'évolution des pratiques induites par le confinement COVID du printemps 2020. Les répondants ont pris conscience de l'importance du lien dans l'établissement pour lutter contre le décrochage : lieu de socialisation, de contact humain et de cadre pour les apprenants. Les encadrants sont devenus plus vigilants par rapport aux élèves décrocheurs, des liens plus forts se sont développés avec certains enseignants suite à des prises de contact direct. Les liens dans le collectif se sont renforcés avec un rôle plus identifié des assistants d'éducation et surveillants et de la vie scolaire. Les réponses démontrent la prise de conscience du besoin d'anticipation. Ainsi, des établissements ont réalisé un travail dès la rentrée 2020 pour réduire la fracture numérique (mais cela est très hétérogène selon les régions, les établissements, la localisation ou la typologie des élèves) avec par exemple l'achat de matériels informatiques individuels pour les élèves. Des procédures de suivi ont évolué pour tenir compte des élèves les plus fragiles et il nous a même été relaté un entrainement fait en classe, chacun devant son ordinateur, dans l'hypothèse d'un nouveau confinement.

Des changements de pratiques ont été relevés. La mise en place de nouveaux outils avec de nouvelles pratiques : la visio conférence est plus facilement utilisée et permet l'organisation de nouvelles modalités de réunions avec les parents par exemple. Les plateformes ENT (Environnement numérique de travail) servent plus régulièrement et l'usage permet un meilleur accompagnement des absents. La mise en ligne de documents numérisés est plus fréquente et utilisée par davantage de personnes : enseignants, apprenants mais aussi familles (qui avant n'utilisaient pas les adresses mail par exemple).

L'augmentation de l'usage du numérique a stimulé certains acteurs mais d'autres ont été déstabilisés par ce qu'ils ont vécu/ressenti comme une remise en cause professionnelle. Des besoins de formation ont été exprimés lors des entretiens.

Les risques de re-confinement ont induit une évolution des pratiques en matière d'évaluation (plus régulières) et une relative harmonisation des outils utilisés.

Les résultats de l'enquête questionnent l'organisation des actions, le pilotage des acteurs et des actions mises en place et sur la dynamique des projets d'établissements.

Des actions reposent parfois sur des individus engagés qui risquent de s'épuiser et certaines risquent de s'arrêter avec le départ des personnes impliquées ; ce risque est d'ailleurs souligné car il est vécu dans certains établissements.

De plus, il n'y a pas suffisamment de coordination entre les équipes pédagogiques et les équipes éducatives concernant ce qui est mis en place sur le temps du soir. Pourtant, des actions coordonnées favorisent les apprentissages ; ainsi par exemple, dans un des établissements enquêtés, les surveillants tiennent avec les élèves de seconde professionnelle, avant l'étude et en lien avec la documentaliste, un journal « ouverture au monde » afin de favoriser l'apaisement à travers la lecture autour d'un thème par journée (ex tolérance, persévérance, ...).

Préconisations:

Structurer davantage la phase de prévention du décrochage pour anticiper et agir sur le système lui-même et non uniquement sur l'élève ;

Développer les positionnements des élèves pour définir des groupes de besoins ponctuels ;

Promouvoir, capitaliser et partager les actions innovantes et efficaces ;

Conforter les changements de pratiques et rassurer/ accompagner les élèves en difficultés, suite au confinement en mobilisant « plus que jamais » l'approche capacitaire porteuse de sens pour l'enseignement lmaginer des actions pour mieux impliquer les parents dans la lutte contre le décrochage scolaire, les capitaliser et les partager.

4.3. Le décrochage scolaire objet du quotidien plutôt qu'élément structurant du projet d'établissement

4.3.1. La lutte contre le décrochage scolaire présente dans les projets d'établissement

La lutte contre le décrochage scolaire est pour 82% des personnels des équipes de direction interrogés un élément structurant du projet d'établissement mais orienté vers la réussite scolaire de jeunes ou l'attractivité de l'offre de formation.

Les axes sont déclinés en actions très diversifiés du type : rendre les jeunes acteurs de leur formation, « ancrochage » et accompagnement, accompagnement par les pairs, coopération, travail sur le climat scolaire. Des actions variées sont mises en place comme : des groupes d'élèves sentinelles, des formations de délégués, des formations à la gestion des émotions, ...

La majorité des réponses affirment que la lutte contre le décrochage scolaire fait partie du quotidien mais n'est pas identifié comme élément structurant du projet d'établissement ou de vie scolaire. Les professeurs principaux et les assistants d'éducation et surveillants n'ont d'ailleurs pas vraiment connaissance des axes du projet d'établissement. Les réponses témoignent de la prise en compte du décrochage dans le quotidien, et c'est sans doute le plus important, mais aussi du manque de structuration, de formalisation et de communication (à travers les projets d'établissement et de vie scolaire) pour faire sens dans l'engagement du collectif.

4.3.2. Manque d'un pilotage pédagogique proactif contre le décrochage scolaire

L'organisation du pilotage pédagogique est également très disparate entre les établissements avec des niveaux d'intervention très variés de la hiérarchie. Le pilotage est plus ou moins structuré et les liens plus ou moins étroits entre les acteurs. Dans certains établissements sont évoquées des réunions à thèmes avec les enseignants, des commissions pédagogiques, des réunions pour préciser le rôle du professeur principal avec des procédures formalisées, alors que dans d'autres une autonomie sans supervision est laissée aux équipes pédagogiques. Un déficit d'accompagnement est parfois mis en évidence pour des équipes « qui ont besoin d'être stimulées et d'initier des pratiques innovantes » tout en évoquant également les « difficultés d'adhésion ». Les réponses des professeurs principaux concernant le pilotage pédagogique confortent la vision d'équipe autonome avec un pilotage pédagogique peu formalisé.

D'ailleurs, la mise en place des réformes depuis 2010 ne semble pas avoir donné lieu à des réflexions transversales dépassant le périmètre de chaque équipe pédagogique. Les enjeux des rénovations ne sont pas toujours compris et les étapes des rénovations ne sont pas dans les mémoires.

Les équipes pédagogiques se sont saisi des réformes de façon variable en fonction des établissements et du type de formations ; la présence de formations par apprentissage dans l'établissement est facilitatrice, les enseignants et formateurs ayant davantage le souci des parcours.

Si les réformes ont été l'occasion de tout remettre à plat et d'engager une nouvelle dynamique pour certains, pour d'autres une résistance au changement est observée et les équipes poursuivent ce qu'elles ont toujours fait. Or, l'approche capacitaire contribue à donner du sens aux enseignements et est ainsi largement propice à la prévention du décrochage scolaire.

Les dernières rénovations sont connues et évoquées : le STAV (bac technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) et le bac professionnel. Les réponses indiquent également que beaucoup de latitude a été laissée aux enseignants et aux professeurs principaux dans la mise en place de ces rénovations. Certains regrettent que des choses aient été mises en place sans retour d'expérience puis reconduites d'une année à l'autre.

Des expériences réussies d'équipes engagées sur des projets concrets sont relevées comme « initiatives CAP » qui a facilité la mise en place de l'approche capacitaire parce que l'établissement faisait partie des 14 retenus au niveau national. Comme précédemment pour « l'ancrochage » scolaire, cet exemple interroge sur la capacité du dispositif de formation de l'enseignement agricole à valoriser une expérimentation auprès de l'ensemble des établissements.

4.3.3. Des pratiques pédagogiques qui évoluent lentement

55% des personnels de direction interrogés estiment que les pratiques pédagogiques ont évolué, mais que cette évolution est lente ; 45% disent que les pratiques n'ont pas évolué. Le travail individuel des enseignants persiste avec peu de travail d'équipe en particulier pour ce qui concerne l'approche capacitaire. L'appropriation collective de ce dispositif semble difficile. L'individualisation est davantage intégrée dans un

fonctionnement qui évolue, même si un manque de coordination et de gestion en équipe y est souvent relevé.

Parmi les évolutions constatées, l'usage du numérique est souligné avec de nouvelles utilisations en particulier en extérieur, la mise en avant d'outils permettant un meilleur lien avec les familles comme ProNote. La mise en place du plan Enseigner à Produire Autrement a été citée comme ayant fait évoluer les enseignements. De même, les réflexions sur l'accueil des jeunes à besoins éducatifs particuliers ont été l'occasion d'initier de nouvelles pratiques.

Pour faire évoluer les pratiques pédagogiques, les formations d'équipes en interne tendent à se développer à l'initiative des équipes de direction ainsi que des formations régionales dédiées aux pratiques pédagogiques. Pour la composante CNEAP, les enquêtés ont souligné l'existence d'une offre de formation structurée spécifique, ainsi que des journées pédagogiques internes ou régionales. Ces formations concernent souvent les pratiques pédagogiques pour l'accueil de jeunes à besoins éducatifs particuliers : formations sur les « dys », formation bienveillance, connaissance de soi, gestion des émotions, ...

Cap'éval n'a pas été suivi systématiquement, cela semble variable entre les composantes interrogées.

Seules 32% des équipes ont été formées à prévenir le décrochage scolaire. Les formations suivies concernent : le handicap, les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP), des analyses en équipe. Une seule formation indiquée concerne directement le décrochage. Toutefois, les surveillants ont été peu concernés par ces formations.

Le rôle des équipes de direction est identifié avec la nécessité d'un pilotage équilibrant l'action individuelle de l'enseignant et le développement du travail collectif. Dans les réponses obtenues, les équipes de direction ne semblent pas toujours suffisamment impliquées dans le pilotage pédagogique ou bien désabusées par la résistance des enseignants ou par l'énergie demandée pour ce pilotage.

Un besoin d'une professionnalisation des acteurs pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques est identifié. En effet des freins peuvent être liés à une méconnaissance des ressources pédagogiques pour faire évoluer ses pratiques.

Préconisations :

Renforcer le transfert des actions innovantes telles que « initiatives CAP », « ancrochage scolaire » ;

Favoriser la connaissance interne du projet d'établissement pour donner du sens à l'action et fixer un cap partagé ;

Accentuer la réflexion collective au sein des équipes pédagogiques en favorisant des lieux et des temps de rencontre, réduire le cloisonnement des services ;

Mettre en avant le rôle de l'équipe pédagogique et de son animation dans l'évolution des pratiques, développer le pilotage par les professeurs principaux ;

Formaliser le rôle de chacun en particulier celui des AE, développer encore davantage la relation enseignants / assistants d'éducation notamment pour les assistants d'éducation assurant les études en soirée ;

Développer les « formations actions » en interne au sein des établissements ;

Faire bénéficier les assistants d'éducation et surveillants de davantage de formations.

5. Des causes de décrochage scolaire identifiées, un repérage, des remèdes.

Depuis la promulgation de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 dite « loi Jospin » faisant de l'école une priorité nationale, la lutte contre de décrochage scolaire est apparue comme fondamentale pour atteindre les objectifs fixés par cette loi.

Afin de bien traiter le décrochage scolaire, il convient de bien le détecter et en amont de l'avoir précisément défini. En effet, le décrochage scolaire peut se présenter sous différentes formes.

La forme de décrochage la plus visible sans doute est l'absentéisme qui est défini par 4 demi-journées d'absence injustifiées par mois (article L131-8 du code de l'éducation). Cet article du code de l'éducation prévoit qu'un avertissement soit envoyé aux parents en leur rappelant l'obligation de scolarisation. Le retrait face à une démarche d'apprentissage tout en étant moins visible se caractérise par de faibles résultats ; l'envie d'apprendre est absente, l'élève est présent physiquement, mais il ne s'intéresse pas aux cours. Il arrive qu'un défaut d'orientation, des difficultés scolaires pas forcément bien identifiées ou un certain

sentiment de mal-être, des difficultés personnelles ou familiales soient à l'origine de cette démarche de retrait face à l'enseignement qui est parfois désigné « décrochage passif ». Seule une réaction rapide permettra d'éviter au jeune d'entrer dans une spirale négative de laquelle il aura des difficultés à sortir. Le confinement subi a pour certains encore accentué le décrochage en révélant d'autres difficultés notamment matérielles non perçues initialement.

5.1. Faible déperdition des effectifs malgré un contexte de recrutement fragile

A défaut de pouvoir quantifier précisément le décrochage scolaire, on s'appuie ici sur les données concernant la dépendition.

Les données des SRFD et SFD (année scolaire 2019-2020) révèlent qu'un nombre non négligeable de jeunes partent soit en cours d'année scolaire, soit au bout d'une année sans terminer leur formation. La déperdition moyenne pour l'enseignement agricole s'établit à 3,2% toutes régions confondues avec des disparités importantes (- 5 000 recensés sur l'année scolaire 2019-2020). Même si le taux de déperdition national (source MENJS) s'établit à environ 8%, il n'y a pas lieu de s'en satisfaire. Tout abandon peut être considéré comme un échec du système scolaire et de l'enseignement agricole. Il apparait que l'orientation, la méconnaissance des formations, le besoin de recruter sont autant de facteurs qui peuvent expliquer le décrochage des élèves.

L'enquête montre que c'est en seconde professionnelle qu'il y a le plus d'abandons (figure 6). Ces résultats sont cependant à relativiser car c'est aussi le type de formation le plus représenté dans les établissements enquêtés. Parfois certains passent de la formation initiale à l'apprentissage ou s'inscrivent dans des formations hors MAA et hors région. L'enquête montre que le suivi des cohortes est parfois difficile à réaliser. Le problème d'interopérabilité entre ministère de l'agriculture et ministère de l'Education nationale est relevé notamment dans l'utilisation des clés OTP (One Time Password) souvent inopérantes.



Figure 6 Répartition des déperditions par cycle dans l'échantillon enquêté

Les jeunes concernés ne sont pas pour autant abandonnés, des signalements sont effectués au niveau des PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) qui intègrent notamment les réseaux FOQUALE (Formation QUALification Emploi). L'enquête n'a pas mis en évidence de relations particulières avec les MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) alors qu'il existe au titre de L122-2 du code de l'éducation des personnels dont c'est la mission. Le problème d'interopérabilité entre MAA et MENJS est relevé comme un frein au suivi effectif des jeunes.

Comme évoqué précédemment, l'enquête amène à constater que les établissements d'enseignement agricole sont souvent perçus comme des lycées « d'accompagnement et de remédiation », voire des lycées de la dernière chance. Des difficultés de recrutement dans certains établissements conduisent à accueillir des élèves qui y viennent par défaut plus que par envie. D'ailleurs l'enquête a mis en évidence que quatre établissements sur les six de l'échantillon, ayant une déperdition supérieure à la moyenne, ont des taux de remplissage inférieurs à 84%. La volonté de « remplir » les classes amène des orientations par défaut et une augmentation du risque de décrochage. De même, des classes avec des taux de remplissage importants peuvent également avoir des recrutements de jeunes mal informés qui risquent de décrocher. Est notée également dans les éléments de réponse, l'augmentation du nombre de jeunes à Besoins Educatifs

Particuliers (BEP) qui seraient enclins à décrocher ou dont l'accompagnement nécessite une vigilance particulière.

Ce qui est fait dans les établissements de l'enseignement agricole est parfois mal connu des collèges, donc des jeunes en classe de troisième ce qui induit immanquablement des orientations inadaptées. Ne comprenant pas forcément le sens des disciplines enseignées, l'envie d'apprendre n'est pas là et rapidement les jeunes peuvent se trouver en situation de décrochage. Dans ce cas, on note que les établissements essaient toujours de proposer des solutions, ce qui correspond aux attentes réglementaires et au-delà sociétales et parentales, sans disposer toujours de formations adaptées.

Préconisations:

Poursuivre activement la communication sur les métiers de l'enseignement agricole dans le cadre de l'information des élèves en matière d'orientation et de contenu de formation ;

Communiquer en externe sur ce qui est fait au sein des établissements pour s'adapter au jeune et à ses besoins ;

Mettre en place dans l'enseignement agricole des formations qualifiantes en un an pour les 16-18 ans de type mention complémentaire en formation initiale scolaire ;

5.2. Spirale du décrochage et suivi

Selon les professeurs principaux enquêtés, les actions mises en place pour le repérage des décrocheurs concernent d'abord le suivi des résultats, puis le suivi de l'absentéisme ; parmi les autres actions citées, le suivi du comportement est mis en évidence (figure 7).

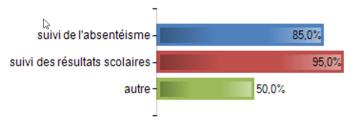


Figure 7 actions mises en place pour le repérage des décrocheurs (résultats professeurs principaux)

Il ressort de l'enquête que la mise en œuvre du suivi des décrocheurs semble peu structurée, manque de procédures internes dans les établissements et dispose d'une prise en charge institutionnelle très différente entre régions. Les équipes se sentent livrées à elles-mêmes et font pour le mieux.

Au-delà de la définition de l'absentéisme, l'étude a permis de confirmer que des retards justifiés ou non participent au décrochage scolaire. L'enquête a montré que les assistants d'éducation et surveillants suivent de très près les absences et qu'ils sont en rapport avec les familles précocement pour la plupart des établissements (85% des cas). Il est relevé que les avertissements se font soit par un appel direct en laissant un message en cas d'absence, soit en envoyant un SMS. L'utilisation habituelle de logiciels de gestion de la vie scolaire comme ProNote est facilitatrice. Le carnet de liaison perdure cependant car tout le monde n'est encore pas familiarisé ni a facilement accès aux outils informatiques de suivi-N'ayant pas réalisé d'enquête au niveau des parents d'élèves décrocheurs, aucune conclusion ne peut être établie quant à l'utilisation des fonctionnalités de l'outil informatique par les parents pour suivre les absences en temps réel. Un décompte des absences est effectué trimestriellement, est présenté au conseil de classe et apparaît sur le bulletin trimestriel. Ce relevé « comptable » des absences peut apparaître comme stigmatisant et pourrait même constituer un frein à la résolution des problèmes de décrochage tant le nombre des absences, lorsqu'il devient assez important, n'est plus significatif.

Il a été également noté que l'absentéisme est parfois causé par des difficultés personnelles et familiales et que dans ce cas il peut être bien difficile à l'institution de proposer et d'apporter des solutions d'autant que les personnels ne s'estiment pas suffisamment formés pour cela (voir figure 8).

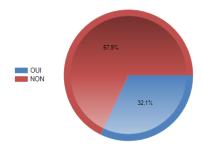


Figure 8 Les équipes pédagogiques ont-elles été formées à prévenir le décrochage scolaire ?

Grâce aux outils de suivi auxquels les parents ont maintenant accès, ceux-ci peuvent suivre, s'ils le souhaitent, les résultats et le travail donné par les enseignants. L'ensemble de la communauté éducative est extrêmement attentive aux variations des résultats des élèves. Que ce soient les professeurs principaux, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation et surveillants, les personnels de direction voire l'infirmière, tous sont mobilisés à leur niveau pour surveiller des baisses de résultats, s'interroger et proposer des solutions, mais c'est vraiment le professeur principal qui est le coordonnateur du suivi du travail des élèves et qui rend compte en cas de besoin notamment aux proviseurs adjoints.

L'enquête a montré que les assistants d'éducation et surveillants participent à l'aide aux devoirs au travers des consignes de travail données dans ProNote, lorsqu'ils en ont, en ciblant leur action sur les jeunes nécessitant des aides particulières.

Il apparait que durant les études du soir, l'internat est un des facteurs positifs pour favoriser la remédiation et donc faire progresser les jeunes. Plus globalement, les assistants d'éducation et surveillants enquêtés soulignent le rôle de l'internat créateur de liens, lieu d'activités et d'animations, de pratiques sportives, de travail sur le bien-être, terreau pour lutter contre le décrochage scolaire. D'ailleurs les internats de l'enseignement agricole avaient été qualifiés « d'internats de la réussite » par Mme Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre de l'Education Nationale et sont encore considérés comme tels par le ministre actuel. Certes on ne peut imposer l'internat mais force est de constater qu'au regard du travail qui y est mené notamment par les assistants d'éducation et les surveillants, ce dispositif participe activement à la lutte contre le décrochage scolaire.

Les personnels de direction, du fait de la taille des établissements, assurent un lien fort entre tous les acteurs en proposant notamment des réunions spécifiques pour faire le point sur les élèves, pour repérer au mieux les difficultés. Les professeurs principaux et les équipes de direction assurent, lorsque c'est nécessaire, le lien avec les parents en les appelant ou bien même en les recevant mais comme cela a été relevé lors de notre enquête : « Les relations avec les parents sont vues comme globalement convenables, même si les familles ne sont pas toujours aidantes, "parfois désemparées" ». Pour les jeunes vivant en foyer ou en famille d'accueil, c'est particulièrement difficile du fait du nombre d'interlocuteurs.

Pour 50% des personnes interrogées le mal-être peut-être à l'origine du décrochage scolaire. L'émancipation familiale, le fait d'appartenir à un groupe notamment au travers des réseaux sociaux peut favoriser un certain sentiment de mal-être chez les jeunes qui peut aller jusqu'à des phénomènes de dépression. Si on ajoute à cela des difficultés familiales réelles ou perçues, tout semble réuni pour que l'école ne réponde plus aux attentes des jeunes et, de fait, bien souvent des problèmes de comportement apparaissent.

On note que les conseillers principaux d'éducation sont les personnels les plus réceptifs à ces signes (figure 9). L'infirmière est toujours présente pour des cas plus particuliers notamment pour évoquer des problèmes plus intimes et familiaux. Ne sont pas en reste les assistants d'éducation qui ont une relation privilégiée avec les élèves notamment les internes pour qui ils apparaissent comme le référent adulte. Le professeur principal, comme référent scolaire semble être à l'écoute des jeunes sur des sujets plus personnels alors que l'on aurait pu penser de prime abord que celui-ci soit plus cantonné au registre des enseignements. Ce résultat d'enquête prouve que tout le monde intervient à son niveau pour aider le jeune rencontrant des difficultés personnelles. Certains établissements n'ont pas de personnel infirmier ce qui peut expliquer que le taux de 37,9% est à relativiser, d'autres comme les MFR n'ont pas de CPE et donc l'écoute se reporte sur d'autres.

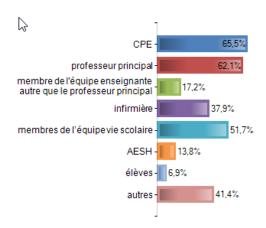


Figure 9 Différents acteurs intervenant en cas de mal-être chez les jeunes

Plus de 80 % des élèves interrogés se sentent reconnus dans les établissements enquêtés, ils se sentent bien, ils témoignent que les personnels sont présents et attentifs. Ce constat très positif est à mettre au crédit des dispositifs mis en place dans les établissements. Il est clair que cela contribue à faire passer un peu le malêtre, à un second plan. Et comme le souligne un directeur de CFA (centre de formation par apprentissage) : « au lieu de les faire taire, on a décidé de les faire parler, et ça marche » (postface de Patrick MAYEN, professeur en sciences de l'éducation à AgroSup de Dijon dans l'ouvrage sur « l'ancrochage » scolaire de 2017). C'est certainement de cette parole libérée que pourra se résoudre bien souvent le mal-être chez ces adolescents ou jeunes adultes et il faut souhaiter que des lieux, des espaces soient ménagés pour libérer cette parole parfois enfouie.

Des formations existent dans le cadre du réseau sentinelle. Le dispositif Sentinelles et Référents consiste en une formation de quatre jours, puis en la mise en œuvre d'interventions. La formation porte sur les concepts et les outils permettant de construire un dispositif efficace afin de faire diminuer la violence dans un établissement scolaire, ainsi que les situations de souffrance qui passent inaperçues. L'objectif est de prévenir toutes les conséquences des phénomènes de bouc émissaire à l'école, qu'il s'agisse de harcèlement, de mal-être et de risque suicidaire, de comportement agressif voire violent, d'isolement, d'addiction et de risque sexuel, et aussi de décrochage, de phobie scolaire ou de radicalisation. Le fait que 80% des élèves se sentent bien est un indicateur probant à mettre au crédit de ce qui est fait en termes d'écoute dans les établissements d'enseignement agricole.

Préconisations:

Utiliser toutes les fonctionnalités de ProNote, dont toutes les dispositions accessibles au niveau du cahier de textes numérique pour favoriser les échanges entre les enseignants, les assistants d'éducation et surveillants et les parents ;

Proposer aux parents des formations pour apprendre à utiliser ProNote;

Communiquer sur l'internat et ses avantages comme facteur de réussite ;

Positionner les élèves le plus tôt possible pour définir des groupes de besoins ponctuels ;

Former dans le cadre, par exemple du dispositif « sentinelles », un maximum de personnes afin de pouvoir identifier au plus tôt le mal-être chez les apprenants ;

Promouvoir le sport comme élément contribuant à l'estime de soi et à la cohésion inter classes pour favoriser le sentiment d'appartenance à un même groupe, une même famille et plus largement tout ce qui peut aider à « faire communauté » ;

Faire de la lutte contre l'échec un levier pour contribuer à la réussite des élèves.

5.3. Des dispositifs et des actions souvent assez efficaces, mais une formalisation pas toujours présente

L'enquête a conduit à constater que le décrochage scolaire est pris à bras le corps par l'ensemble de la communauté éducative. Tous les acteurs se mobilisent, la participation des personnels de service à l'accueil et au bien-être des élèves a été également été mentionnée. Le sentiment d'appartenir à une famille a été noté. On peut regretter que ce qui se fait ici et qui fonctionne ne se fasse pas forcément ailleurs et vice versa, que la quantification du nombre réel de décrocheurs ou d'élèves ayant réussi grâce aux actions menées ne

le soit pas non plus. Chacun travaille un peu dans son coin, avec ses partenaires extérieurs sans que cela ne soit formalisé pour autant. Des remontées sont faites au niveau des SRFD par les établissements mais il semble qu'il n'y ait pas d'homogénéité dans les pratiques entre régions.

Lors de l'enquête, la remédiation n'a pas été évoquée par les répondants, en particulier par exemple de la pédagogie différenciée prenant en compte la dimension individuelle de l'élève.

Du côté des actions attendues, c'est l'aide aux devoirs qui arrive en première place et ce sont souvent les assistants d'éducation et surveillants qui en sont responsables notamment pour les élèves internes (figure 10). Ces derniers relèvent cependant que : « C'est un problème de ne pas savoir le travail que les élèves ont à faire en étude ». L'utilisation du cahier de textes numérique avec l'ensemble de ses fonctionnalités permettrait de rendre plus efficient encore le travail des assistants d'éducation.



Figure 10 : Actions mises en place pour suivre les élèves qui semblent décrocher (Résultats professeurs principaux)

Le suivi individualisé des élèves après repérage est globalement institutionnalisé et mis en place parfois avec l'aide de personnes extérieures à l'établissement. Cet accompagnement est confié parfois à une personne ressource qui assure le lien entre tous les acteurs concernés au travers par exemple de fiches de suivi des élèves en risque de décrochage, de codes couleurs en fonction du travail et du comportement. Ce point a été relevé lors de nos investigations. Une attention particulière est souvent mise en place pour les classes de 4ème et de 3ème, classes dans lesquelles on observe bien souvent le plus de difficultés scolaires.

Des actions sont également menées au niveau du projet personnel et professionnel des élèves. En effet, il est souhaitable que les élèves ne soient jamais laissés seuls face à leurs doutes par rapport, par exemple, à une orientation pas forcément souhaitée et donc mal vécue. Il a été noté dans le même registre que l'accompagnement pour la poursuite d'études est effectué à partir notamment des envies des jeunes. Audelà, des actions moins habituelles sont mises en place dans certains établissements. On peut citer par exemple : du tutorat des plus âgés vers les plus jeunes, des actions sur la lecture, des animations particulières au sein des établissements... Là encore les assistants d'éducation et surveillants sont à la manœuvre mais il a été noté que cela se fait sans véritable concertation avec les enseignants.

Dans le cadre des PSAD, les jeunes en recherche d'une orientation qui leur convienne peuvent réaliser des stages en milieu professionnel dans des champs non couverts par l'enseignement agricole. Or, les membres des équipes de direction en particulier précisent dans 45% des cas que des stages de découverte professionnelle sont proposés aux jeunes en recherche d'une nouvelle orientation, dans le cadre de l'application de la note de service définissant les stages en milieu professionnel (NS DGER 2017-216), ceci par méconnaissance des dispositifs du PSAD.

Préconisations:

Porter à la connaissance des équipes de direction et professeurs principaux la procédure pour la réalisation de stages en milieu professionnel hors champ de l'enseignement agricole;

Piloter les équipes enseignantes et éducatives avec une intégration articulée, formalisée et affichée des assistants d'éducation et surveillants dans la lutte contre le décrochage scolaire ;

Evaluer les dispositifs mobilisés afin éventuellement de les réorienter pour obtenir plus d'efficience Développer des actions de pédagogie différenciée pour favoriser la remédiation.

5.4. Un confinement qui a mis davantage en avant le décrochage

Le 17 mars 2020, la France s'arrête, les écoles sont fermées. On va découvrir l'école à la maison. Et comme le dit Philippe MEIRIEU dans un entretien : « « L'École à distance », ce ne peut pas être véritablement l'École : l'École a été créée pour lutter contre les inégalités liées aux conditions matérielles, sociales et culturelles des familles et donner le même droit d'accès aux savoirs à tous les enfants ». Les enseignants vont se montrer pour certains démunis face à l'outil informatique, face à ce qu'il convenait de faire pour mettre en place des cours à distance. Les élèves rencontrent des problèmes matériels, de connexion informatique particulièrement en zones blanches, d'appropriation de nouveaux outils.... sans parler du sentiment de solitude même si les réseaux sociaux ont aidé à ce que les jeunes gardent des liens. L'anxiété liée à la COVID-19, pour des élèves directement touchés, eux-mêmes ou des membres de leur famille, n'a pas favorisé l'apprentissage à distance. Tout cela constitue un terreau propice au décrochage scolaire (figure 11).

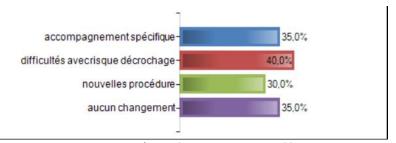


Figure 11 Impact de la crise covid (données des assistants d'éducation et surveillants)

30 % de l'échantillon note qu'une procédure particulière de suivi des élèves a été établie durant le 1^{er} confinement (par exemple appel hebdomadaire des élèves par les assistants d'éducation et surveillants qui se sont répartis les classes), et notamment une amélioration de l'organisation pédagogique au cours des confinements successifs (développement de la différenciation au bénéfice des élèves les plus fragiles, recherche des moyens les plus appropriés pour communiquer, envoyer des cours, réceptionner des devoirs...). 40% des assistants d'éducation indiquent une situation difficile à vivre pour les élèves. Le rôle important des assistants d'éducation et surveillants est d'ailleurs souligné pour redynamiser les élèves et maintenir le lien.

La fracture numérique a été mise en évidence et bien souvent les établissements ont tenté d'aider au mieux, les élèves ayant le plus de besoins. Selon les équipes de direction, l'augmentation des usages du numérique a stimulé certains enseignants mais d'autres sont « largués », ce qui, d'ailleurs, a pu conduire parfois à une remise en cause professionnelle.

Certes les membres des équipes de direction interrogés précisent qu'il en a été tiré des enseignements, notamment dans l'utilisation de certains outils. Mais il est souligné par des assistants d'éducation et surveillants (35% des cas) qu'une fois la situation sanitaire revenue à peu près à la normale, l'expérience acquise durant la période de confinement n'a pas été valorisée par la suite et que finalement le fonctionnement est revenu à la situation antérieure. C'est du moins ce qu'ils ressentent. De plus, il a été noté une grande satisfaction de tous pour retourner à l'école.

Préconisations :

Poursuivre la lutte contre la fracture numérique en identifiant les besoins des apprenants ; Développer un accompagnement collectif pour l'utilisation des outils d'enseignement à distance.

6. Tableau synthétique des préconisations

Les préconisations telles qu'elles ont été formulées au fil du rapport, en alignement avec les observations de terrain sont ici regroupées par thématiques et selon le niveau de responsabilité concerné et ainsi exprimer des préconisations globales pour favoriser l'action.

Préconisations	Niveau de responsabilité concerné DGER/SRFD /EPLEFPA - établissements privés
1- Rendre plus opérationnels les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire	
 ✓ Simplifier les dispositifs proposés, favoriser le guichet unique ✓ Porter à la connaissance, en temps réel, les dispositifs mis à disposition et leur articulation, ✓ Etablir et mettre à jour « un arbre des partenariats » au niveau national qui serait disponible sur chlorofil avec des liens vers d'autres sites institutionnels comme : « L'obligation de formation des 16-18 ans » du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, « 1 jeune 1 solution » ✓ Simplifier l'accès à la documentation pour les acteurs ✓ Revisiter l'onglet « Lutte contre le décrochage scolaire » dans chlorofil pour en faciliter l'utilisation ✓ Mettre en place dans l'enseignement agricole des formations qualifiantes en un an pour les 16-18 ans de type mention complémentaire en formation initiale scolaire ✓ Porter une attention particulière sur les procédures d'orientation pour favoriser davantage l'inclusion et éviter le risque d'être perçus comme des établissements spécialisés ✓ Mobiliser les procédures pour l'entreprise de stage ou d'apprentissage inclusive ✓ Clarifier la note de service orientation concernant les élèves ULIS intéressés par une orientation dans l'enseignement agricole 	DGER
2- Mieux valoriser l'expérience acquise pour faire évoluer la lutte contre le décrochage scolaire du national au local	
 ✓ Promouvoir l'utilisation de la dynamique « ancrochage » reconnue en termes d'efficacité mais peu connue, à valoriser ✓ Mieux faire connaître les réseaux DGER et en valoriser les acquis, afin de réduire ainsi l'entre soi ✓ Porter à la connaissance des équipes de direction et professeurs principaux la procédure pour la réalisation de stages en milieu professionnel hors champ de l'enseignement agricole ✓ Créer la valise du professeur principal, du CPE et du proviseur adjoint pour la lutte contre le décrochage 	DGER/ SRFD
 ✓ Evaluer les dispositifs mobilisés afin éventuellement de les réorienter pour obtenir plus d'efficience ✓ Mobiliser les réseaux pour accompagner les équipes sur le terrain et favoriser leur professionnalisation ✓ Renforcer le transfert des actions innovantes telles que « initiatives CAP », « ancrochage scolaire » 	DGER/ SRFD EPLEFPA Etablissements privés

\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	Poursuivre activement la communication sur les métiers de l'enseignement agricole dans le cadre de l'information des élèves en matière d'orientation et de contenu de formation Faire évoluer la perception du décrochage scolaire par les acteurs concernés, articuler et coordonner leurs actions pour qu'elles fassent sens globalement et « donner envie de » Faire de la lutte contre l'échec un levier pour contribuer à la réussite des élèves Structurer davantage la phase de prévention du décrochage scolaire pour anticiper et agir sur le système lui-même et non uniquement sur l'élève Définir le niveau des indicateurs de décrochage Communiquer en externe sur ce qui est fait au sein des établissements pour s'adapter au jeune et à ses besoins Positionner les élèves le plus tôt possible pour définir des groupes de besoins ponctuels Développer des actions de pédagogie différenciée pour favoriser la remédiation	EPLEFPA Etablissements privés
	irmer un projet d'établissement boussole au service de la communauté de travail et du ux apprenants	
✓ ✓	Favoriser la connaissance interne du projet d'établissement pour donner du sens à l'action et fixer un cap partagé Communiquer sur l'internat et ses avantages comme facteur de réussite des élèves. Développer un accompagnement collectif pour l'utilisation des outils d'enseignement à distance Poursuivre la lutte contre la fracture numérique en identifiant les besoins des apprenants Promouvoir le sport comme élément contribuant à l'estime de soi et à la cohésion inter classes pour favoriser le sentiment d'appartenance à un même groupe, une même famille et plus largement tout ce qui peut aider à « faire communauté » Imaginer des actions pour mieux impliquer les parents dans la lutte contre le décrochage scolaire, les capitaliser et les partager Accentuer la réflexion collective au sein des équipes pédagogiques en favorisant des lieux et des temps de rencontre, réduire le cloisonnement des services Formaliser le rôle de chacun en particulier celui des assistants d'éducation ou surveillants, développer encore davantage la relation enseignants / assistants d'éducation notamment pour les assistants d'éducation assurant les études en soirée	EPLEFPA Etablissements privés
	nforcer le pilotage pédagogique et éducatif au service d'un écosystème de lutte contre crochage scolaire	
✓	Mettre en avant le rôle de l'équipe pédagogique et de son animation dans l'évolution des pratiques, développer le pilotage par les professeurs principaux Conforter les changements de pratiques et rassurer/ accompagner les élèves en difficulté, suite au confinement en mobilisant « plus que jamais » l'approche capacitaire porteuse de sens pour l'enseignement Piloter les équipes enseignantes et éducatives avec une intégration forte, articulée, formalisée et affichée du rôle des assistants d'éducation et surveillants dans la lutte contre le décrochage scolaire	EPLEFPA Etablissements privés

5- Str	ucturer la professionnalisation des acteurs au service de la lutte contre le décrochage	
scola	ire	
✓ ✓	Promouvoir, capitaliser et partager les actions innovantes et efficaces Utiliser toutes les fonctionnalités de ProNote, dont toutes les dispositions accessibles au niveau du cahier de textes numérique pour favoriser les échanges entre les enseignants et les assistants d'éducation et surveillants Proposer aux parents des formations pour apprendre à utiliser ProNote ou tout logiciel de gestion de la vie scolaire utilisé dans l'établissement Former dans le cadre, par exemple du dispositif « sentinelles », un maximum de personnes afin de pouvoir identifier au plus tôt le mal-être chez les apprenants Développer les « formations actions » en interne aux établissements Faire bénéficier les assistants d'éducation et surveillants de davantage de formations	EPLEFPA Etablissements privés

7. Conclusion

Le décrochage scolaire est une problématique abordée dans l'enseignement depuis la fin des années 80. Il comporte en effet un enjeu social important (facteur de risque de chômage de longue durée et/ou d'inactivité), un enjeu économique et un enjeu humain pour les jeunes concernés. Les mesures de lutte contre le décrochage ont été renforcées en France à la rentrée 2020 dans le cadre de la loi « pour une école de la confiance » concrétisant l'engagement du gouvernement de lutter contre la pauvreté et le décrochage des jeunes les plus fragiles en particulier par une obligation de formation de 16 à 18 ans. Le plan « 1 jeune 1 solution » a pour ambition de protéger l'avenir des jeunes constituant ainsi une des priorités du Gouvernement qui leur consacre le premier volet du plan de relance.

La commande de la DGER auprès de l'Inspection de l'enseignement agricole s'est inscrite dans ce contexte (lettre de commande 2020). Il s'agit de dresser un « Etat des lieux du décrochage scolaire dans l'enseignement agricole et l'impact des dispositifs et mesures mis en œuvre au sein du MAA et en interministériel »

Les inspecteurs missionnés ont conduit des enquêtes auprès de quatre types d'acteurs des établissements d'enseignement des trois composantes de l'enseignement agricole et quatre SRFD/SFD. L'étude s'appuie de façon très étroite sur l'analyse des résultats obtenus, car on peut avoir l'impression légitime que tout a déjà été écrit en matière d'évaluation de la lutte contre le décrochage scolaire. Dans un contexte de déperdition limitée du nombre d'élèves dans l'enseignement agricole, les différents acteurs enquêtés ont une représentation des facettes multiples du décrochage avec des signaux très précoces et en interaction : désintérêt dans des disciplines avec manque d'attention, élève qui n'a plus envie (notion de « roue du décrochage » évoqué dans un rapport diagnostic du MENJS en 2014). Ils mettent en évidence des cycles non vertueux conduisant au décrochage mais personne n'évoque les difficultés du système lui-même, les réponses s'orientent vers le jeune et non vers les organisations.

La majorité des personnes interrogées ne peuvent pas citer les principaux dispositifs nationaux favorisant la lutte contre le décrochage scolaire. Lorsqu'ils connaissent les dispositifs de l'action interministérielle de lutte contre le décrochage scolaire, les interlocuteurs expriment leurs difficultés à y avoir accès. Les outils spécifiques de l'enseignement agricole riches et originaux sont peu connus. C'est le cas par exemple de la recherche action « ancrochage scolaire » et des livrables correspondants. La mobilisation des réseaux nationaux tels que RESADA reste du périmètre de l'entre soi. Le guide de l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune est quasiment ignoré de tous.

La lutte contre le décrochage scolaire est majoritairement une pratique quotidienne plutôt qu'élément structurant du projet d'établissement. Les actions de prévention et de remédiation volontaristes foisonnent mais elles mériteraient une approche plus professionnalisée, avec une articulation entre les acteurs pour en particulier donner du sens à l'action de chacun et de tous. Des actions reposent parfois sur des individus engagés qui risquent de s'épuiser et certaines prennent même fin au départ des personnes impliquées ; les savoir-faire sont peu formalisés, peu transmis. Les partenariats sont hétérogènes et peu capitalisés. Les pratiques pédagogiques évoluent lentement avec un travail d'équipe encore limité et trop peu piloté. Des acteurs incontournables comme les assistants d'éducation/surveillants très fortement engagés sont trop peu impliqués dans une dimension d'équipe au-delà de la stricte vie scolaire. La place des familles mériterait d'être précisée dans une nouvelle étude.

Face à ces constats, la mission a établi des préconisations qui concernent différents échelons de responsabilité au service de la prévention du décrochage scolaire et des réponses apportées aux jeunes qui entrent dans un processus de décrochage.

Les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire doivent être portés de façon simple et opérationnelle à la connaissance de tous les acteurs concernés.

La démarche d'inclusion doit être réfléchie dans toutes ses dimensions (y compris l'inclusion en milieu professionnel).

Du national au local, les actions de lutte contre le décrochage scolaire gagneront à être communiquées, partagées et évaluées pour en capitaliser l'expérience.

Un pilotage pédagogique et éducatif au service d'un écosystème de lutte contre le décrochage scolaire permettra un travail collaboratif, et porteur de sens, des différents acteurs impliqués.

La professionnalisation des acteurs structurée au service de la lutte contre le décrochage scolaire favorisera la montée en compétences individuelle et collective.

Le projet d'établissement peut être une boussole au service de la communauté de travail et du lien avec les apprenants, concrétisant le sens donné à l'action individuelle et collective, en particulier dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et plus globalement en faveur de la réussite scolaire, sociale et professionnelle des apprenants.

Liste des annexes

- 1. Lettre de mission doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
- 2. Liste des personnes rencontrées et/ou enquêtées
- 3. Les questionnaires d'enquête
- 4. Les caractéristiques des établissements enquêtés
- 5. Les principaux dispositifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire
- 6. Présentation des réseaux cités dans le cadre de l'enquête
- 7. Liste des ressources bibliographiques mobilisées

Annexe 1

Lettre de mission doyen de l'inspection de l'enseignement agricole



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Inspection de l'enseignement agricole

Madame, Monsieur

Par courrier en date du 7 septembre, la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche a demandé à l'inspection de l'enseignement agricole de réaliser « un état des lieux du décrochage scolaire dans l'enseignement agricole et de l'impact des dispositifs et mesures mis en œuvre au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et en interministériel ».

J'ai demandé à Monique Varignier, inspectrice pédagogique en production animale, de piloter cette étude pour laquelle des inspecteurs mèneront des investigations d'ici à la fin de l'année scolaire auprès des acteurs concernés.

Les inspecteurs participant à ces investigations prendront très rapidement contact vous.

Je vous remercie de prêter attention à leur sollicitation.

Le Doyen de l'Inspection et de l'Enseignement Agricole
Philippe VINCENT

Annexe 2

Liste des personnes rencontrées et/ou enquêtées

Remarque : les entretiens ont été conduits pour certains en périphérie de nos missions habituelles d'inspection, les autres par la prise de rendez-vous téléphonique ou visio.

Région administrative de l'établissement	Nom de l'établissement	Nom de la personne interrogée	Fonction de la personne interrogée
La Réunion	EPL St Joseph	LE COUVIOUR Daniel	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
La Réunion	EPL St Joseph	TECHER David	coordonnateur de formation ; professeur principal
La Réunion	EPL St Joseph	POTHIN Joanna	Assistant d'Education (AE)
La Réunion	EPL St Joseph	élève	scolaire Bac Pro Production
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	BONNOT Christian	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	DEL ACCIO Florence	professeur principal
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	POULENARD Cécile	TFR vie scolaire
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	élève	scolaire Bac Pro Production
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	FAJERMAN Valérie	Tiers-temps « La pédagogie par les gestes mentaux pour favoriser la réussite des élèves »
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA Montravel	Ravel Annabelle	Conseiller Principal d'Education
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA Montravel	Layes Isabelle	coordonnateur de formation ; professeur principal
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA Montravel	Marnat Arthur	Assistant d'Education (AE)
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA Montravel	élève	scolaire Bac Pro Service
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA Montravel	Petit Mariel	Animatrice régionale pour les élèves à Besoins Educatifs Particuliers. Membre du GAP Dys
Grand Est	EPLEFPA Obernai	FERREIRA Sylvain	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Grand Est	EPLEFPA Obernai	RAYOU Cécile	professeur principal
Grand Est	EPLEFPA Obernai	BOLLEZ Maud	Assistant d'Education (AE)
Grand Est	EPLEFPA Obernai	élève	scolaire Filière générale et technologique Général et technologique
Grand Est	EPLEFPA Rethel	GUSTAVE Camille	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Grand Est	EPLEFPA Rethel	KILLERICH Sophie	coordonnateur de formation ; professeur principal
Grand Est	EPLEFPA Rethel	VIROUREUX Melissa	Assistant d'Education (AE)
Grand Est	EPLEFPA Rethel	élève	scolaire 4e-3e enseignement agricole Production
Grand Est	LAP de Sainte Maure	ROSSEL Jean-François	Responsable de cycle
Grand Est	LAP de Sainte Maure	MERCIER Pascal	professeur principal
Grand Est	LAP de Sainte Maure	BILLAUD Philippe	Educateur vie scolaire, coordonnateur d'internat
Grand Est	LAP de Sainte Maure	élève	scolaire 4e-3e enseignement agricole Général et technologique
Normandie	LAP de Tourville sur Pont- Audemer	Guylaine LIEVENS	Directeur établissement
Normandie	LAP de Tourville sur Pont- Audemer	CARDON Christelle	professeur principal

Normandie	LAP de Tourville sur Pont- Audemer	LEGRIX Sabrina	éducatrice de la vie scolaire
Normandie	LAP de Tourville sur Pont- Audemer	élève	scolaire Bac Pro Transformation
Île-de-France	LAP Sully de Magnanville	MINGOT Sébastien	Directeur établissement
Île-de-France	LAP Sully de Magnanville	RIVART Jérome	coordonnateur de formation
Île-de-France	LAP Sully de Magnanville	RONCERAY Audrey	Assistant d'Education (AE)
Nouvelle-Aquitaine	LEAP Hasparren (64)	GAUFRYAU Bertrand	Directeur établissement
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEAP Saint-Maximin	TITON Jean François	Conseiller Principal d'Education
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEAP Saint-Maximin	BUSTELO Manu	responsable de filière
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEAP Saint-Maximin	BERTIN Caroline	Educatrice de la vie scolaire (EVS)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEAP Saint-Maximin	apprenti	apprentissage CAPA Service
Occitanie	LEGTA Cahors	SALINGARDES Barbara	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA d'Hyères	MARTIN Antoine	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA d'Hyères	PIVETEAU Laurent et SAID Hélène	professeurs principaux
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA d'Hyères	MONNIER Fanny	TFR vie scolaire (ff CPE depuis qq mois)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA d'Hyères	élève	scolaire Bac Pro Aménagement
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans	GASNIER Nathalie	Conseiller Principal d'Education
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans	LE CHEVALIER Jean	professeur principal
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans	AVON Tony	Assistant d'Education (AE)
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans	élève	scolaire Filière générale et technologique Général et technologique
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Melle	Ba Joëlle + Dieltiens Benoît	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun	PALLUY Frédéric	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun	CHAUSSELAT Chantal	professeur principal
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun	SICAULT Laura	Assistant d'Education (AE)
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun	élève	scolaire Bac Pro Production
Occitanie	LEPAP Meynes Gard	FLORIN Arthur	Directeur établissement
Occitanie	LEPAP Meynes Gard	DELJARRY Nadia	coordonnateur de formation ; autre
Occitanie	LEPAP Meynes Gard	DELVIGNE Aurore	Assistant d'Education (AE) ; autre
Occitanie	LEPAP Meynes Gard	élève	scolaire Bac Pro Production
Nouvelle-Aquitaine	LPA Barbezieux	BERET Yann	Conseiller Principal d'Education
Centre-Val de Loire	LPA de Montoire (41)	OLIVIER Gilles	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Pays de la Loire	LPA de Nantes Grand Blottereau	LABIDOIRE Eliane	Conseiller Principal d'Education
Pays de la Loire	LPA de Nantes Grand Blottereau	JACOB Thierry	professeur principal
Pays de la Loire	LPA de Nantes Grand Blottereau	BELLIER Maélis	Assistant d'Education (AE)
Pays de la Loire	LPA de Nantes Grand Blottereau	élève	scolaire Bac Pro Aménagement
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA des Calanques à Marseille	Méchaoui Sabrina et Olivier Baraton CPE	Conseiller Principal d'Education
Occitanie	LPA Lavaur	SERIN Martine enseignante Français espagnol	professeur principal
Occitanie	LPA Lavaur	SUERO Céline	СРЕ

Occitanie	LPA Pamiers (09)	ESPLAS Jean	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Hauts-de-France	LPA Ribécourt	CAVET Charlotte	Conseiller Principal d'Education
Hauts-de-France	LPA Ribécourt	LAUVERGNE Fabienne	professeur principal
Hauts-de-France	LPA Ribécourt	BENOMAR Karima	Assistant d'Education (AE)
Hauts-de-France	LPA Ribécourt	élève	scolaire CAPA Aménagement
Nouvelle-Aquitaine	LPA Sabres	MUSSEAU Sylvain	Directeur établissement + collectif
Nouvelle-Aquitaine	LPA Saintes le petit chadignac	Proviseur adjoint	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Pays de la Loire	Lycée saint clair DERVAL	LEHEC Pascal	Directeur adjoint chargé de la formation initiale
Grand Est	MFR de Gionges	ELLNER Caroline	Directeur établissement
Grand Est	MFR de Gionges	De GROOTE Pierre	professeur principal
Grand Est	MFR de Gionges	ERKAN Eraydin	surveillant animateur
Grand Est	MFR de Gionges	élève	Alternance CAPA Production
Guyane	MFR des fleuves de l'Est à Régina	Payen Olivier	Directeur établissement
Guyane	MFR des fleuves de l'Est à Régina	Thiry Audrey	coordonnateur de formation
Guyane	MFR des fleuves de l'Est à Régina	GOUDET H	chargée de mission "suivi des élèves"
Bourgogne-Franche-Comté	MFR Étang sur Arroux	BRIZE Bertrand	Directeur établissement
Bourgogne-Franche-Comté	MFR Étang sur Arroux	Aude LAMBELET	responsable de classe
Bourgogne-Franche-Comté	MFR Étang sur Arroux	BOUNOUAR Nadia	Maitresse d'internat
Bourgogne-Franche-Comté	MFR Étang sur Arroux	élève	Alternance Bac Pro Production
Auvergne-Rhône-Alpes	MFREO de Montbrison	GOIFFON David Directeur et POYET Christophe Adjoint de direction	Directeur établissement
Auvergne-Rhône-Alpes	MFREO de Montbrison	DA CRUZ Aurélie	professeur principal
Auvergne-Rhône-Alpes	MFREO de Montbrison	REYNAUD Lucie	Accompagnant d'Elèves en situation de handicap (AESH) ; autre
Auvergne-Rhône-Alpes	MFREO de Montbrison	élève	Alternance Bac Pro Service
La Réunion	SFD La Réunion	Cécile RUBAGOTTI	Chargée de mission ADT/DEI et FIS
Normandie	SRFD Normandie	Alain PINDARD et 4 personnes du SRFD	Chef du SRFD
Auvergne-Rhône-Alpes	SRFD AURA	ROUGIER Sonia	Chargé de mission pédagogie
Guyane	SFD Guyane	Latouche Agnès & Meunier- Rivière Dominique	Adjoint chef du SRFD

Annexe 3

Les différents questionnaires d'enquête

GUIDE D'ENTRETIEN : Personnel de direction Etat des lieux du décrochage scolaire

A. Identification du répondant et de l'établissement

- 1. L'établissement
 - Région :
 - Nom de l'établissement :
 - Nom et fonction de la personne interrogée :
- 2. Voies de formation dans l'établissement
 - Scolaire / apprentissage / FPC mixité :
- 3. Éléments chiffrés
 - Nombre d'apprenants et de classes :

Complément pour l'enquêteur: Nombre de classe et moyenne d'élèves par classe, Taux de remplissage, taux de pression entrée, taux d'interne, absentéisme, nombre de conseil de disciplines, ...

- Analyse faite de ces éléments par l'interlocuteur :
- 4. Comment votre établissement est-il perçu dans votre territoire ?
 - Lycée de la profession agricole, lycée de la réussite, lycée d'accompagnement et remédiation, lycée de secteur, lycée de la dernière chance, lycée d'excellence, autre :

Complément pour l'enquêteur : à lier au taux de réussite aux examens et taux de déperdition

- 5. Organisez-vous au niveau de l'établissement un suivi professionnel ou scolaire des élèves sortants avec diplôme ou sans ?
 - Réponse :

B. Approche générale du décrochage dans l'établissement

- 6. Comment définiriez-vous le décrochage scolaire ?
 - Définir :

- 7. Avez-vous dans l'établissement une action volontariste pour lutter contre le décrochage scolaire ?
 - Oui/Non
 - si oui laquelle?
 - Quels sont alors vos indicateurs de suivi ?
- 8. Diriez-vous que le décrochage est l'affaire :
 - du CPE, du directeur, professeurs principaux, enseignants, infirmière, autres
- 9. Avez-vous des élèves qui quittent le système scolaire en cours d'année ?
 - Oui/Non
 - Combien ? dans quelles classes ?
 Comment est organisé ce suivi ?

Complément pour l'enquêteur : utilisation des clés OTP dans le cadre du suivi ?

- 10. Pouvez-vous citer des dispositifs nationaux favorisant la lutte contre le décrochage ?
 - Oui/Non
 - Lesquels?
 - En utilisez-vous?

Complément pour l'enquêteur : dispositif ancrochage, 1/3 temps, accompagnement du projet de l'élève, ...

C. Détection du décrochage et accompagnement des apprenants

- 11. Parmi les actions suivantes, lesquelles mettez-vous en place au sein de l'établissement pour repérer les décrocheurs ?
 - Suivi de l'absentéisme, suivi des résultats scolaire,
 - Qui s'en occupe dans l'établissement ?

- Quelles sont les relations avec les familles ?
- 12. Parmi ces actions lesquelles mettez-vous en place dans l'établissement pour suivre les élèves qui semblent décrocher :
 - Aide aux devoirs, suivi individualisé, travail sur le projet personnel, stage découverte professionnelle (hors stage obligatoire), autre,

Complément pour l'enquêteur : qui s'en occupe, rôle de la vie scolaire ?

- 13. Comment intervenez-vous pour motiver les élèves qui se sentent mal orientés et donc qui sont susceptibles de décrocher?
 - Réponse :
- 14. En cas d'absentéisme, que mettez-vous en place pour le combattre ?
 - Réponse :
- 15. Dans votre établissement, qui sont les interlocuteurs des élèves en cas de difficulté ou de mal être?
 - CPE, infirmière, PP, membres de l'équipe vie scolaire, AESH, élèves, autres
- 16. Comment est impliquée l'équipe vie scolaire dans le dispositif lutte contre le décrochage scolaire ?
 - Réponse :

Complément pour l'enquêteur : lien avec équipes pédagogiques, l'administration, les apprenants, familles, place des AESH,...

- 17. Avez-vous des partenariats avec des structures d'aide extérieur ?
 - Oui/Non
 - Si oui, lesquelles ?

Complément pour l'enquêteur : CIO, mission locale, psychologues, maison de l'adolescent, FOQUALE, ...

- D. Politique interne de lutte contre le décrochage
 - **18. Place du projet éducatif et pédagogique** dans le projet d'établissement : la lutte contre le décrochage scolaire est-elle un élément structurant de vos réflexions ?
 - Réponse :

- 19. Comment le pilotage pédagogique est-il abordé ?
 - Réponse :

Complément pour l'enquêteur : Individuellement ou collectivement ? Autonomie des enseignants ou organisation de l'établissement ?

- 20. Comment les équipes de l'établissement se sont saisi des réformes mise en œuvre depuis 2010 ? Avez-vous noté une évolution des pratiques pédagogiques ? Comment sont mis en œuvre les dispositifs inscrits dans les référentiels ?
 - Réponse :

Complément pour l'enquêteur : Les réformes mises en œuvre depuis 2010 (de la 4e au BTSA) mettent l'accent sur l'individualisation des parcours et de la formation en prenant en compte de façon plus importante le projet personnel et professionnel des apprenants et leur diversité dans la logique d'une école inclusive. Approche capacitaire.

- 21. Des actions de formation pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des équipes sont-elles mises en place dans votre établissement ?
 - Réponse :
- 22. Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'enseignement agricole a mis en place une recherche action : "l'ancrochage" scolaire ? Connaissez-vous ce terme ?
 - Réponse :
- 23. Travailler l'ancrochage permet de se centrer sur les missions premières des établissements en s'ancrant sur le territoire et en tissant le travail des équipes autour : des dimensions professionnelles des formations, des dimensions sociales des formations, du climat éducatif. Vous en êtesvous inspiré pour construire votre projet éducatif et pédagogique ?
 - Réponse :
- 24. Les équipes pédagogiques ont-elles été formées à prévenir le décrochage scolaire ?
 - Réponse :

- 25. Dans votre établissement, l'internat a-t-il un rôle identifié dans la lutte contre le décrochage ?
 - Oui/Non
 - Si oui, lequel?
- 26. Des réseaux sont mis en place au niveau national, parmi ceux-ci lesquels connaissez-vous ?

RESEDA: Réseau d'Education pour la Santé, l'Ecoute et le Développement de l'Adolescent, ADC: Réseau Animation et Développement Culturel, RÉSEAU INSERTION-ÉGALITÉ, RÉSEAU NATIONAL HANDICAP, RÉSEAU NATIONAL DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

- Avec lesquels votre établissement est-il en relation ?
- 27. Un guide de l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune est mis à disposition des équipes par la DGER, le connaissez-vous ? Est-il utilisé dans l'établissement ?
 - Oui/Non
 - Comment ? Et par qui ?
- 28. Des appels à projets sont proposés par la DGER (tiers temps, initiatives d'appui personnalisé, ...) ou le conseil régional pour favoriser la lutte contre le décrochage :

- En avez-vous connaissance?
- Sont-elles connues en interne à l'établissement ?
- Y répondez-vous ?
- Ont-elles un impact dans le décrochage de vos apprenants ?

E. Perspectives

- 29. Quelle évaluation pouvez-vous faire (retour d'expérience), du fonctionnement de l'enseignement à distance pendant la période de confinement, du suivi des élèves et qui pourrait influencer une modification de stratégie dans le suivi des élèves décrocheurs ?
 - Réponse :
- 30. De quels outils ou dispositifs auriez-vous besoin pour vous appuyer dans la lutte contre le décrochage scolaire ?
 - Réponse :
- 31. Selon vous, dans votre établissement, qu'est-ce qui fait que la lutte contre le décrochage est efficace ou non ?
 - Réponse :

GUIDE D'ENTRETIEN : Enseignant Etat des lieux du décrochage scolaire

A. Identification du répondant et de l'établissement :

- 1. L'établissement
 - Région, composante (public, privé TP, MFR)
 - Nom de l'établissement
 - Nom, fonction et discipline de la personne interrogée, nombre d'années d'expérience :
 - o PP, coordo, chargé de mission, ...
 - Discipline, voies d'intervention (Scolaire / apprentissage / FPC,...)
- 2. Comment votre établissement est-il perçu dans votre territoire ?
 - Lycée de la profession agricole, lycée de la réussite, lycée d'accompagnement et remédiation, lycée de secteur, lycée de la dernière chance, lycée d'excellence, autre :

Complément pour l'enquêteur : à lier au taux de réussite aux examens et taux de déperdition

B. Approche générale du décrochage dans l'établissement

- 3. Comment définiriez-vous le décrochage scolaire ?
 - Définir
- 4. Avez-vous dans l'établissement une action volontariste pour lutter contre le décrochage scolaire ?
 - Oui/Non
 - si oui laquelle?
 - avez-vous des indicateurs de suivi?
- 5. Diriez-vous que le décrochage est l'affaire :
 - du CPE, du directeur, professeurs principaux, enseignants, infirmière, autres
- 6. Pouvez-vous citer des dispositifs nationaux favorisant la lutte contre le décrochage ?
 - Oui/Non

- Lesquels?
- En utilisez-vous?

Complément pour l'enquêteur : dispositif ancrochage, 1/3 temps, accompagnement du projet de l'élève, ...

C. Détection du décrochage et accompagnement des apprenants

- Parmi les actions suivantes, lesquelles mettez-vous en place au sein de vos filières d'intervention pour repérer les décrocheurs
 - Suivi de l'absentéisme, suivi des résultats scolaire,
 - Qui s'en occupe dans l'établissement ?
 - Quelles sont les relations avec les familles ?
- 8. Parmi ces actions lesquelles mettez-vous en place dans vos filières d'intervention pour suivre les élèves qui semblent décrocher :
 - Aide aux devoirs, suivi individualisé, travail sur le projet personnel, stage découverte professionnelle (hors stage obligatoire), autre,

Complément pour l'enquêteur : qui s'en occupe, rôle de la vie scolaire ?

- 9. Intervenez-vous pour motiver les élèves qui se sentent mal orientés et donc qui sont susceptibles de décrocher?
 - Réponse :
- 10. Dans votre établissement, qui sont les interlocuteurs des élèves en cas de difficulté ou de mal être?
 - CPE, infirmière, PP, membres de l'équipe vie scolaire, AESH,, élèves, autres

D. Politique interne de lutte contre le décrochage

- 11. La lutte contre le décrochage scolaire estelle un élément structurant de vos réflexions et pratiques pédagogiques ? et comment le pilotage pédagogique est-il abordé dans votre établissement ?
 - Réponse :

Complément pour l'enquêteur : Individuellement ou collectivement ? Autonomie des enseignants ou organisation de l'établissement ?

- 12. Comment avez-vous mis en œuvre vousmême et dans le cadre des équipes pédagogiques où vous intervenez les réformes inscrites dans les référentiels depuis 2010 ?
 - Réponse :

Complément pour l'enquêteur: Les réformes mises en œuvre depuis 2010 (de la 4e au BTSA) mettent l'accent sur l'individualisation des parcours et de la formation en prenant en compte de façon plus importante le projet personnel et professionnel des apprenants et leur diversité dans la logique d'une école inclusive. Approche capacitaire.

- 13. Avez-vous suivi des actions de formation pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des enseignants soit pour les réformes des référentiels soit pour lutter contre le décrochage ?
 - Réponse :
- 14. Des réseaux sont mis en place au niveau national, parmi ceux-ci lesquels connaissez-vous ?
 - RESEDA: Réseau d'Education pour la Santé, l'Ecoute et le Développement de l'Adolescent, ADC: Réseau Animation et Développement Culturel, RÉSEAU INSERTION-ÉGALITÉ, RÉSEAU NATIONAL HANDICAP, RÉSEAU NATIONAL DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
 - Avez-vous des relations avec eux ?
- 15. Un guide de l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune

est mis à disposition des équipes par la DGER, le connaissez-vous ? l'utilisez-vous ?

- Oui/Non
- Comment?

E. Perspectives

- 16. Quelle évaluation pouvez-vous faire (retour d'expérience) de votre enseignement à distance pendant la période de confinement, du suivi des élèves ? en quoi cela peut influencer vos pratiques et en particulier le suivi des élèves décrocheurs ?
 - Réponse :
- 17. De quels outils ou dispositifs auriez-vous besoin pour vous aider à lutter contre le décrochage scolaire individuellement ou collectivement ?
 - Réponse :
- 18. Selon vous, dans votre établissement, qu'est-ce qui fait que la lutte contre le décrochage est efficace ou non?
 - Réponse :

GUIDE D'ENTRETIEN : Assistant d'éducation Etat des lieux du décrochage scolaire

A. Identification du répondant et de l'établissement :

- 1. L'établissement
 - Région, composante (public, privé TP, MFR)
 - Nom de l'établissement
 - Nom et fonction de la personne interrogée, nombre d'années d'exercice de la fonction :
 - o AE, AESH, surveillant CFA,

2. Comment votre établissement est-il perçu dans votre territoire ?

 Lycée de la profession agricole, lycée de la réussite, lycée d'accompagnement et remédiation, lycée de secteur, lycée de la dernière chance, lycée d'excellence, autre:

Complément pour l'enquêteur : à lier au taux de réussite aux examens et taux de déperdition

B. Approche générale du décrochage dans l'établissement

- 3. Comment définiriez-vous le décrochage scolaire ?
 - Définir
- 4. Avez-vous connaissance dans l'établissement d'actions volontaristes pour lutter contre le décrochage scolaire ?
 - Oui/Non
 - Si oui laquelle ? y participez-vous ?
- 5. Diriez-vous que le décrochage est l'affaire :
 - Du CPE, des AE, du directeur, des enseignants, infirmière, autres
- 6. Avez-vous connaissance d'élèves qui quittent le système scolaire en cours d'année ?
 - Oui/Non
 - Combien ? dans quelles classes ?
 Comment est organisé ce suivi ?

Complément pour l'enquêteur : utilisation des clés OTP dans le cadre du suivi ?

- 7. Connaissez-vous des dispositifs nationaux favorisant la lutte contre le décrochage ?
 - Oui/Non
 - Lesquels?
 - En utilisez-vous?

Complément pour l'enquêteur : dispositif ancrochage, 1/3 temps, accompagnement du projet de l'élève, ...

C. Détection du décrochage et accompagnement des apprenants

- 8. Parmi les actions suivantes, lesquelles sont mises en place au sein de l'établissement pour repérer les décrocheurs ?
 - Suivi de l'absentéisme, suivi des résultats scolaire,
 - Qui s'en occupe dans l'établissement ?
 - Quelles sont les relations avec les familles ?
- 9. Parmi ces actions lesquelles sont mises en place dans l'établissement pour suivre les élèves qui semblent décrocher :
 - Aide aux devoirs, suivi individualisé, travail sur le projet personnel, stage découverte professionnelle (hors stage obligatoire), autre,
 - Quel est le rôle de la vie scolaire ? Y participez-vous ?
- 10. Comment intervenez-vous, vous AE, pour motiver les élèves qui se sentent mal orientés et donc qui sont susceptibles de décrocher?
 - Réponse :
- 11. Quel est votre rôle concret dans la lutte contre l'absentéisme ?
 - Réponse :

- 12. Dans votre établissement, qui sont les interlocuteurs des élèves en cas de difficulté ou de mal être ?
 - CPE, infirmière, PP, membres de l'équipe vie scolaire, AESH, élèves, autres

Complément pour l'enquêteur : que fait-il lui concrètement ?

- 13. Comment est impliquée l'équipe vie scolaire dans le dispositif lutte contre le décrochage scolaire ?
 - Réponse :

Complément pour l'enquêteur : lien avec équipes pédagogiques, l'administration, les apprenants, familles, place des AE et AESH,...

- 14. Avez-vous connaissance de partenariats avec des structures d'aide extérieures ?
 - Oui/Non
 - si oui, lesquelles?

Complément pour l'enquêteur : CIO, mission locale, psychologues, maison de l'adolescent, FOQUALE, ...

D. Politique interne de lutte contre le décrochage

- 15. La lutte contre le décrochage scolaire estelle un élément structurant du projet d'établissement ou vie scolaire ?
 - Réponse :
- 16. Les équipes pédagogiques et éducatives ontelles été formées à prévenir le décrochage scolaire ?

- Réponse :
- 17. Dans l'établissement, l'internat a-t-il un rôle identifié dans la lutte contre le décrochage ? Comment y participez-vous ?
 - Réponse :

E. Perspectives

- 18. Quelle évaluation pouvez-vous faire (retour d'expérience), du fonctionnement de l'enseignement à distance pendant la période de confinement, du suivi des élèves et qui pourrait influencer une modification de stratégie dans le suivi des élèves décrocheurs ?
 - Réponse :
- 19. De quels outils ou dispositifs auriez-vous besoin pour vous appuyer dans la lutte contre le décrochage scolaire ?
 - Réponse :
- 20. Selon vous, dans votre établissement, qu'est-ce qui fait que la lutte contre le décrochage est efficace ou non ?
 - Réponse :

GUIDE D'ENTRETIEN : Apprenant Etat des lieux du décrochage scolaire

A. Identification du répondant et de l'établissement :

- 1. L'établissement
- Région, composante (public, privé TP, MFR)
- Nom de l'établissement
- Nom et situation de la personne interrogée :
 - Age, classe, statut (externe, interne, DP), formation suivie, voie de formation (scolaire, apprentissage, alternance, ...), secteur de formation (Aménagement, production, service, transformation)
 - Apprenant bénéficiant d'un PAP,
 PPS, aménagement aux examens,
 AESH, ...
- 2. Comment, selon vous, votre établissement est-il perçu dans votre territoire ?
 - Lycée de la profession agricole, lycée de la réussite, lycée d'accompagnement et remédiation, lycée de secteur, lycée de la dernière chance, lycée d'excellence, autre :
- 3. Quelles étaient vos motivations pour venir dans cet établissement ?
 - Réponse :

B. Approche générale du décrochage dans l'établissement

- 4. Pour vous, c'est quoi le décrochage scolaire ?
 - Définir
- 5. Avez-vous ressenti dans l'établissement une action volontariste pour lutter contre le décrochage scolaire ?
 - Oui/Non
 - Si oui laquelle ?
 - Quels sont alors vos interlocuteurs ?

C. Détection du décrochage et accompagnement des apprenants

- 6. Parmi ces actions lesquelles sont mises en place dans l'établissement pour suivre les élèves qui semblent décrocher :
 - Aide aux devoirs, suivi individualisé, travail sur le projet personnel, stage découverte professionnelle (hors stage obligatoire), autre,

Complément pour l'enquêteur : qui s'en occupe, rôle de la vie scolaire ?

- 7. Dans votre établissement, qui sont les interlocuteurs des élèves en cas de difficulté ou de mal être ?
 - CPE, infirmière, PP, membres de l'équipe vie scolaire, AESH, élèves, autres

D. Situation personnelle de l'élève

- 8. Participez-vous à la vie associative de l'établissement ou avez-vous un engagement pour le collectif?
 - ALESA, AS, représentant des apprenants,
 ...

Complément pour l'enquêteur : pratique sportive,

- 9. Rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarité ?
 - Oui/non
 - Si oui,
 - Pouvez-vous les expliquer ?
 motivation, quantité de travail,
 niveau scolaire, ambiance de
 classe,
 - Avez-vous eu de l'aide pour répondre à ces difficultés et par qui ?
 - Avec qui pouvez-vous en parler ?
 - Si vous êtes interne, avez-vous un appui particulier durant ce temps?

Complément pour l'enquêteur : pour celui ayant un aménagement, faire le lien avec sa situation spécifique et l'AESH si besoin

- 10. Que pensez-vous des enseignements ? sontils concrets ? ont-ils du sens ?
 - Réponse :

Complément pour l'enquêteur : insister sur le pourquoi et les points positifs et négatifs

E. Perspectives

Complément pour l'enquêteur : pour les questions suivantes les poser en lien avec la problématique du décrochage

- 11. Qu'avez-vous pensé du fonctionnement de l'enseignement à distance pendant la période de confinement, du suivi ?
 - Réponse :

- 12. Comment se déroule l'enseignement depuis le mois de septembre ? Qu'en pensez-vous ?
 - Réponse :
- 13. De quels outils ou dispositifs auriez-vous eu besoin pour vous aider à réussir ?
 - Réponse :
- 14. Selon vous, dans votre établissement, qu'est-ce qui fait que la lutte contre le décrochage est efficace ou non ?
 - Réponse :

Merci pour vos réponses.

GUIDE D'ENTRETIEN : SRFD Etat des lieux du décrochage scolaire

A. Identification du répondant et de la région

- 1. La région
 - Nom de la Région
 - Nom et fonction de la personne interrogée :

C SRFD, adj CSRFD, chargé de mission pédagogie

- 2. Éléments chiffrés
- Nombre d'établissements publics
- Nombre d'établissements privés temps plein
- Nombre d'établissements privés rythme approprié

B. Approche générale du décrochage au niveau régional et dans les établissements

- 3. Comment définiriez-vous le décrochage scolaire à l'échelon régional ?
 - Réponse
- 4. Identifiez-vous des établissements ayant une action volontariste pour lutter contre le décrochage scolaire ?
 - Oui/Non
 - Si oui combien?
 - Qu'est-ce qui caractérise au niveau régional qu'un établissement a une action particulièrement volontariste

- Qu'est-ce qui caractérise au niveau régional qu'un établissement n'a pas une action particulièrement volontariste
- 5. Comptabilisez-vous combien d'élèves quittent le système scolaire en cours d'année?
 - Oui/Non,
 - Si oui, combien?
 - A partir de quelles sources ?
 - Quelles sont les filières particulièrement concernées ?
- 6. Est-ce qu'un suivi est organisé au niveau régional ?
 - Oui/Non
 - Si oui, sous quelle forme?
 - Si non, pourquoi?
- 7. L'échelon régional est-il en relation avec le rectorat pour ce suivi ?
 - Oui/Non
 - Si oui, sous quelle forme?
 - Si non, pourquoi ?
- 8. Un lien existe-t-il avec les inspections académiques ?
 - Oui/Non

- Si oui, sous quelle forme?
- 9. Cas particulier des ULIS: existe-t-il des établissements accueillant des jeunes issus ou suivant des dispositifs ULIS? Comment leur accueil est-il organisé? comment se met en œuvre l'accompagnement et comment cela est-il financé?
- 10. Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, l'échelon régional travaille-t-II avec des partenaires extérieurs?
 - Oui/Non
 - Si oui, lesquels?
 - Si oui, sous quelle forme?
 - Si non, pourquoi?

Complément pour l'enquêteur : CIO, mission locale, psychologues, maison de l'adolescent, FOQUALE, ...

C. Politique régionale de lutte contre le décrochage

- 11. Place du projet éducatif et pédagogique dans le PREA: la lutte contre le décrochage scolaire est-elle inscrite dans le PREA?
 - Oui/Non
 - Si oui, sous quelle forme ? Y a-t-il un lien avec l'innovation pédagogique ?
- 12. Ce sujet est-il abordé lors des réunions avec les chefs d'établissement ?
 - Oui/Non
 - Si oui, sous quelle forme?

Complément pour l'enquêteur : existe-t-il une animation des D2 ?

- 13. Existe-t-il une animation ou un appui régional pour la détection et le suivi des décrocheurs ?
 - Oui/Non
 - Si oui, sous quelle forme?
- 14. Des moyens particuliers sont-ils dévolus par le SRFD aux établissements ?
 - Oui/Non

- Si oui, sous quelle forme ?
- Selon quelle clé de répartition ?
- 15. Les établissements peuvent avoir du mal à trouver des relais en cas de décrochage de jeunes soit en local soit au niveau académique. Est-ce le cas dans votre région?
 - Oui/Non,
 - Pourquoi?
 - En cas de besoin : comment les aidezvous pour trouver des solutions aux jeunes ? sur quels dispositifs vous appuyez-vous ?
- 16. Des actions de formation ont-elles été mises en place au niveau régional pour favoriser la réussite des élèves et éviter le décrochage scolaire ?
 - Oui/Non
 - Si oui, lesquels?
 - Si oui, à quels publics ?
 - Si oui, sous quelles formes?
 - si non pourquoi ?
- 17. Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'enseignement agricole a mis en place une recherche action : "l'ancrochage" scolaire ? Connaissez-vous ce terme ?
 - Oui/Non
 - Comment définiriez-vous ce terme ?
 - Est-il employé à l'échelon régional
 - o Oui/Non
 - Si oui, comment est-il présenté au niveau des établissements ?
 - Des référents « ancrochage » sont-ils désignés dans votre région ?
 - o Oui/Non
 - Si oui, quel est leur rôle ?

18. Des réseaux sont mis en place au niveau national, parmi ceux-ci lesquels sont en relation avec les établissements de votre région ?

RESEDA: Réseau d'Education pour la Santé, l'Ecoute et le Développement de l'Adolescent, ADC: Réseau Animation et Culturel, RÉSEAU Développement INSERTION-ÉGALITÉ, RÉSEAU NATIONAL HANDICAP, RÉSEAU **NATIONAL** DÉVELOPPEMENT DES **PRATIQUES** DANS L'ENSEIGNEMENT SPORTIVES **AGRICOLE**

(Barrer ceux non utilisés)

- 19. Un guide de l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune est mis à disposition des équipes par la DGER, le connaissez-vous ?
 - Oui/Non
 - Si oui, savez-vous s'il est utilisé dans les établissements ?
- **E. Perspectives**

- 20. Quelle évaluation pouvez-vous faire (retour d'expérience), du fonctionnement de l'enseignement à distance pendant la période de confinement, du suivi des élèves et qui pourrait influencer une modification de stratégie dans le suivi des élèves décrocheurs ?
 - Réponse :
- 21. De quels outils ou dispositifs auriez-vous besoin pour vous appuyer dans la lutte contre le décrochage scolaire ?
 - Réponse :
- 22. Selon vous, dans votre région, qu'est-ce qui fait que la lutte contre le décrochage est efficace ou non?
 - Réponse :

Annexe 4 : Les caractéristiques des établissements enquêtés

29 ÉTABLISSEMENTS public O **13 RÉGIONS** privé temps plein 🔎 MFR Bruxelles Belgique Saint-Denis St Paul Saint-Pierre % établissements nb apprenants <200 31 200 à 400 41 28 >400 moyenne de 322 par établissement

62 % internes (59 niveau national)
public 56 privé temps plein 66



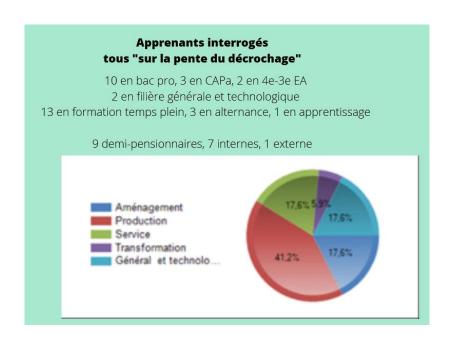
nb élèves par classe : moins de 24 pour 72% des établissements taux de remplissage des classes : 85% (moyenne échantillon)



taux de réussite aux examens : 86%

(national 93%)

MFR 83



Annexe 5 : Principaux dispositifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire

✓ La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Au sein de l'Éducation nationale, une mission spécifique de lutte contre le décrochage scolaire dotée de personnels et de moyens met en œuvre des actions ciblées. La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) vise à prévenir le décrochage scolaire, faciliter l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage et sécuriser les parcours de formation. Les missions et les compétences des personnels intervenant dans le cadre de la MLDS sont définies par un référentiel national d'activités et de compétences.

✓ Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

Les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) dans les établissements secondaires ont pour but d'impliquer les équipes pédagogiques dans la prévention et le repérage du décrochage. Peuvent s'y joindre des acteurs des dispositifs de réussite éducative, des travailleurs sociaux, des acteurs du monde économique, etc.

✓ Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) regroupent par région les représentants de l'Éducation nationale, de l'enseignement agricole, des missions locales, de la Protection judiciaire de la jeunesse, des collectivités territoriales, etc.

Elles échangent des informations, repèrent les jeunes sortis du système éducatif sans solution, définissent les périmètres d'action de chaque acteur public pour contacter les jeunes et leur proposer un accompagnement.

La priorité donnée à des solutions relevant de l'Éducation nationale a abouti à la mise en réseau des établissements d'enseignement : ce sont les réseaux Foquale (Formation Qualification Emploi).

En 2015, les régions se sont vu confier par la loi la responsabilité des PSAD qui restent cependant animés par les CIO.

✓ Missions locales pour l'insertion des jeunes

Les missions locales pour l'insertion des jeunes sont depuis longtemps les principaux lieux d'accueil et d'accompagnement global de la jeunesse en difficulté et notamment des décrocheurs.

Organisées généralement en associations sur une base territoriale, elles forment un maillage serré de 451 établissements. Elles accueillent et orientent plus d'un million de jeunes par an, dont la moitié est non diplômée.

✓ Structures de retour à l'école

Les établissements expérimentaux apparus depuis les années 2000 (micro-lycées, Pôle innovant lycéen à Paris, Collège lycée égalitaire pour tous à Grenoble, lycées de la nouvelle chance) sont regroupés sous l'appellation « structures de retour à l'école (SRE) ».

Ces structures pédagogiques innovantes permettent à des jeunes qui ont interrompu leur scolarité au lycée de reprendre des études afin d'obtenir par des méthodes adaptées le baccalauréat et de poursuivre des études supérieures.

√ Écoles de la deuxième chance

Depuis 1997, les écoles de la deuxième chance (E2C) proposent une formation à des 16-25 ans en grande difficulté d'insertion, axée sur la remise à niveau des compétences de base, la construction de projets de formation, la découverte de milieux professionnels et des stages en entreprises (alternance).

✓ Établissements pour l'insertion dans l'emploi

Le ministère de la Défense crée les établissements pour l'insertion dans l'emploi (Epide) en 2005. Sur dixneuf sites, ils accueillent en internat des jeunes 18-25 ans sans qualification.

Ces centres, qui reproduisent certaines caractéristiques de la vie militaire (port de l'uniforme, salut au drapeau, etc.) proposent des activités du même type que les E2C.

✓ Parcours aménagé de formation initiale

Le parcours aménagé de formation initiale (Pafi) propose aux décrocheurs de plus de 15 ans une «parenthèse» d'un an maximum hors de l'univers scolaire. Avec l'aide du « référent décrochage » de l'établissement d'origine, un contrat d'objectif personnalisé est défini avec le jeune et ses parents. Il est mis en œuvre avec le concours de partenaires (organismes, associations, entreprises...). Il peut s'agir de tutorat, de stage en établissement ou en milieu professionnel ou en CFA, d'un parcours citoyen ou service civique, etc. L'élève est suivi par un tuteur au sein de son établissement. Une évaluation finale décide de la suite du parcours du jeune.

Pour l'enseignement agricole :

✓ Les réformes mises en œuvre depuis 2010 (de la 4e au BTSA)

Les réformes mettent l'accent sur l'individualisation des parcours et de la formation en prenant en compte de façon plus importante le projet personnel et professionnel des apprenants et leur diversité dans la logique d'une école inclusive. Fiche tutac 13 : Individualiser et différencier

Quels sont les dispositifs inscrits dans les référentiels ?

Les dispositions présentées concernent les formations scolaires (exemple : 5 heures non affectées en CAP). Les CFA et CFPPA disposent d'espaces d'autonomie importants et peuvent développer des dispositions spécifiques, dans le cadre d'une organisation validée par l'autorité académique régionale (habilitation). Certains dispositifs sont obligatoires et sont inscrits à l'emploi du temps des élèves :

en 4e - 3e, l'Accompagnement Personnalisé (AP) au titre d'enseignements complémentaires ;

de la 2de à la terminale pour les filières technologiques et générales : l'Accompagnement Personnalisé (AP) .

de la 2de à la terminale pour les filières professionnelles : les Enseignements à l'Initiative de l'Établissement (EIE) ;

en BTSA, le M11 module dédié à l'accompagnement au projet personnel et professionnel de l'étudiant.

✓ "L'ancrochage" : Trouver des solutions au décrochage scolaire

Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'enseignement agricole a mis en place une recherche action : "l'ancrochage" scolaire.

Il s'agit de recueillir des données relatives aux conditions favorables à l'ancrage et à la persévérance scolaire. Le décrochage scolaire est multifactoriel. Le contrer fait donc appel à plusieurs ressorts.

La recherche action « ancrochage » scolaire commandée et soutenue par la DGER en met trois en évidence : Les apprentissages, au centre de la professionnalisation des apprenants. Le lien avec le métier, la progression vers une insertion professionnelle sont des facteurs importants de persévérance scolaire pour des jeunes qui perçoivent alors leur formation comme un réel facteur d'insertion professionnelle ;

La socialisation, en travaillant l'estime de soi, le respect des autres, la cohésion, l'identité et la culture de la communauté et des groupes qui la constituent au sein de l'établissement ;

L'autonomisation, en donnant la possibilité de prendre des responsabilités, de se positionner comme acteur voire comme auteur au sein de l'établissement. Une acquisition non formelle de compétences qui seront transférables dans la vie professionnelle et sociale.

« Ancrocher » les élèves, c'est les faire rester (plonger l'ancre), en les mobilisant et les engageant dans leurs parcours de formation. Mais, il s'agit également de leur donner des repères sociaux de citoyens, des repères professionnels, mais aussi des repères dans les apprentissages (donner un cap). Enfin, c'est leur permettre de partir et de s'insérer (lever l'ancre).

Travailler « l'ancrochage » permet de se centrer sur les missions premières des établissements en s'ancrant sur le territoire et en tissant le travail des équipes autour : des dimensions professionnelles des formations, des dimensions sociales des formations, du climat éducatif.

Il s'agit donc de mettre en système les actions et les projets des établissements, de travailler à construire et affirmer une identité professionnelle et citoyenne aussi bien pour les élèves que pour les équipes et ainsi rendre identifiable l'établissement sur son territoire.

Dans le cadre de cette recherche action, l'élaboration de « démarches outillées » a permis la création de trois outils : « l'arbre de l'ancrochage », le « métier à tisser » et la « cible ». « L'arbre de l'ancrochage » est un outil d'animation en vue d'un autodiagnostic, ou pour encourager le croisement des points de vue et stimuler

la créativité. La « cible » est un outil de représentation schématique de la complexité des situations pour comprendre et analyser le « système-établissement ». Le « métier à tisser » est le support d'une démarche de « tissage » reposant sur le questionnement des trois fonctions que sont la construction d'une action pour la formation, l'évaluation d'une action en cours ou terminée et enfin l'aide au pilotage au niveau des dispositifs et de l'établissement. Cette méthode se fixe comme objectif de favoriser la conception ou l'évaluation ou la régulation d'une action visant par exemple « 'ancrochage » scolaire. Ces trois démarches sont présentées de façon détaillées et analyser dans l'ouvrage « L'ancrochage scolaire. Une façon singulière de faire réussir les élèves ».

✓ Projet PREDECAGRI

Prédécagri est un projet retenu dans cadre d'un appel à projet lancé par le haut-commissariat à la jeunesse qui s'est déroulé sur 2 ans, de septembre 2009 à septembre 2011.

L'objectif était de formaliser des actions mises en place dans les établissements et qui participaient à limiter le décrochage scolaire en accentuant le suivi individualisé des apprenants, en renforçant les liens avec les parents et les maîtres de stage et d'apprentissage, etc. Après évaluation, certaines de ces actions pourraient être mises en avant et seraient susceptibles d'être généralisées.

Prédécagri comportait 2 volets :

- le volet 1 concernait la mise en place d'une plateforme de repérage et de partage des populations de décrocheurs en liaison avec l'outil du MEN (SCONET-SDO).
- le volet 2 s'appuyait sur 3 régions expérimentales : PACA, Rhône-Alpes et Champagne-Ardenne.

Le projet était piloté dans chaque région par des chargées d'insertion -égalité.

Au total 138 établissements se sont impliqués, mais 9 seulement ont participé à l'expérimentation du volet 2.

AgroSup Dijon - Eduter était le porteur de projet pour MAA-DGER-SDPOFE-BVIE.

✓ Outils mis à disposition :

- Marre de l'école (DVD): Le décrochage scolaire de quoi parle-t-on? On entend beaucoup parler de décrochage scolaire. Mais que signifie cette expression? Est-ce une fatalité? Comment repérer un élève décrocheur? Comment devient-on décrocheur? Ce DVD, composé de témoignages de chercheurs ou d'acteurs de terrain, accompagné de "paroles" d'élèves décrochés et raccrochés, de parents, de partenaires, ouvre le débat sur une question sensible et d'actualité. Ces témoignages s'inscrivent dans le cadre du projet PREDECAGRI qui vise à lutter contre le décrochage scolaire dans l'enseignement et mène des actions de sensibilisation pour permettre à des publics non enseignants de se familiariser avec la thématique du décrochage scolaire et d'en repérer les signaux.
- Guide: Apprendre à sa mesure, 2e édition du guide (2011). Avec le soutien du BVIE, la collaboration du réseau avec les établissements du système national d'appui (Supagro Florac et EDUTER /Recherche), permet en mai 2009, la diffusion à 2000 exemplaires d'un guide destiné à aider les équipes éducatives dans l'accompagnement pédagogique individualisé des apprenants ayant des difficultés scolaires. Le guide "Apprendre à sa mesure" actualisé en 2011 comprend 2 parties: une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique comprend 5 articles de formateurs et d'enseignants- chercheurs de Supagro Florac, de l'Université Paris VIII et d'Agrosup Dijon sur la notion d'élèves en situation difficile, selon différentes approches. La partie pratique comprend des fiches action recensées dans des établissements par le réseau insertion et classées dans 4 blocs différents (pratiques pédagogiques, soutien scolaire, organisation de l'enseignement et dispositifs. Toute cette partie est analysée et commentée par Patrick Mayen (Eduter- Recherche) qui a fait lien entre le travail du réseau et les articles théoriques.

Annexe 6 : Présentation des réseaux cités dans le cadre de l'enquête

Présentation des 5 réseaux cités dans le cadre de l'enquête aux personnels de direction, aux professeurs principaux et aux SRFD/SFD

RESEDA

Le Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA), regroupe tous les acteurs éducatifs de l'enseignement agricole préoccupés par l'éducation pour la santé. La connaissance et l'accompagnement de l'adolescent sont au cœur des préoccupations du réseau. Il a pour mission de développer des actions de prévention et de promotion de la santé dans les établissements de l'enseignement agricole, de favoriser les partenariats et le travail en réseau tant au niveau local que national. Le réseau dispose d'une animatrice nationale.

ADC

Le réseau animation et développement culturel (ADC) est l'émanation des acteurs de terrain. Créé en 1995, le réseau ADC est avant tout un lieu de réflexion et d'échanges, de propositions et d'appui aux équipes engagées dans l'animation et l'action culturelle au sein des établissements. Il regroupe l'ensemble des réseaux régionaux d'animation et d'action culturelle mis en place progressivement dans les régions pour encourager, accompagner, faciliter la mise en œuvre d'actions ou de projets communs. Les objectifs du réseau sont de constituer un observatoire des actions culturelles, de capitaliser les expériences pour mieux les faire partager aux établissements, de participer à la recherche sur les outils d'analyse et les outils méthodologiques en lien avec les problématiques d'animation (du territoire, d'animation socio-culturelle en milieu rural, de développement culturel, d'éducation artistique) et de diffuser ces actions. Le réseau dispose d'une chargée de mission.

Réseau Insertion-Égalité

L'action du réseau est centrée sur une approche individuelle et collective du jeune scolarisé dans l'enseignement agricole et aborde les thématiques de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle en favorisant l'égalité des chances. Le réseau est composé d'une animatrice nationale et de chargés de mission en SRFD qui accompagnent les équipes des établissements en participant à la création de ressources, en encourageant et valorisant les initiatives locales, en proposant des appels à projet, des formations ou encore des relais avec des partenaires nationaux ou locaux.

Réseau national handicap

Le réseau suit les questions relatives à l'accompagnement des jeunes à besoins éducatifs particuliers de l'enseignement agricole. Le rôle du réseau est défini de manière à répondre au concept d'éducation inclusive, en lien avec les chargés de mission handicap en région. Le réseau accompagne d'un point de vue pédagogique, éducatif et réglementaire les personnels de l'enseignement agricole ayant en charge tout jeune dont la réussite du parcours scolaire nécessite de prendre en compte une singularité, qu'elle qu'en soit sa nature. Il organise des formations, développe des outils, repère des expertises locales ou nationales pour rendre accessible les savoirs, notamment dans le cadre du dispositif national d'appui. Deux animatrices nationales sont chargées de coordonner l'action du réseau en lien avec des animateurs et correspondants régionaux présents dans les SRFD et/ou établissements.

Réseau national développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole

La convention-cadre signée le 22/11/2016 entre le Ministère de la Jeunesse, de la Ville et des Sports, le comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Ministère de l'Agriculture est à l'origine de la mise en place officielle d'un réseau national du développement des pratiques sportives dans l'Enseignement Agricole depuis la rentrée scolaire 2017. Le réseau a pour objectif de contribue à l'utilisation des pratiques sportives comme support de formation, de développement et d'épanouissement des élèves. A ce titre, il soutient le développement de partenariats, la valorisation des actions mises en place dans les établissements et l'accompagnement des projets inscrits dans la dynamique des jeux olympiques Paris 2024. Le réseau dispose d'un animateur national.

Liste des ressources bibliographiques mobilisées

Cnesco (2017). Comment agir plus efficacement face au décrochage scolaire ? Dossier de synthèse. http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/

Collectif d'auteurs (2017). L'ancrochage scolaire. Une façon singulière de faire réussir les élèves. Educagri Editions

Inspection générale de l'éducation nationale (06/2013). Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée. Rapport à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale. https://www.education.gouv.fr/agir-contre-le-decrochage-scolaire-alliance-educative-et-approche-pedagogique-repensee-8987

Reuter Yves (sous la direction de) 2016. Vivre les disciplines scolaires. Vécu disciplinaire et décrochage à l'école. ESF

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (18/03/2014). Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/92/0/Rapport_diagnostic-Evaluation-partenariale-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire_MAP_1307920.pdf

Sonnois Guy (2017). Accompagner le travail des adolescents avec la pédagogie des gestes mentaux. Edition Chronique sociale.

Ministère de l'éducation nationale, Ministère du travail de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Association des régions de France. Guide des PSAD (2015). Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage.

CARIFOREF Pays de La Loire (Janvier 2017). Etudes et enquêtes, le décrochage scolaire en Pays de Loire. Décrochage scolaire : mesurer un processus.

DGER, Guide de l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune (2018) https://chlorofil.fr/actions/orientation-reussite/orientation/guide-projet

Siglier

ADC	Animation et Développement Culturel
APECITA	Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de
	l'agroalimentaire
BEP	Besoins éducatifs particuliers
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CFA	Centre de formation par apprentissage
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CNESCO	Centre national d'étude des systèmes scolaires
СРЕ	Conseiller principal d'éducation
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DROM-COM	Départements et régions d'Outremer, Communautés d'outremer
ENT	Environnement numérique de travail
GPDS	Groupes de prévention du décrochage scolaire
IEA	Inspection de l'enseignement agricole
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MLDS	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MFR	Maison familiale et rurale
PAI	Plan d'accompagnement individualisé
PAP	Plan accompagnement personnalisé
PSAD	Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
RESEDA	Réseau d'Education pour la Santé, l'Ecoute et le Développement de l'Adolescent
SIEI	Système interministériel d'échange d'informations
SRFD	Service régional de formation et de développement
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant